



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

79^e séance plénière

Mercredi 14 juin 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

Rapport du Secrétaire général (A/77/614)

Projet de résolution (A/77/L.74)

Le Président (*parle en anglais*) : Œuvrer à la paix et au respect de l'humanité dans toute sa diversité est la mission principale de l'Organisation des Nations Unies. L'Article 1 de la Charte des Nations Unies consacre la paix comme un objectif de nos efforts collectifs et un outil essentiel au règlement de différends de caractère international. La paix est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et est inhérente à notre sentiment fondamental de sécurité et de bien-être. Ce programme est conçu pour renforcer la paix, et la paix est nécessaire pour qu'il aboutisse.

Mais aujourd'hui, notre mission principale est en danger. Des dizaines de conflits font rage dans le monde. Parmi les 1,8 milliard de jeunes sur Terre, un sur six se trouve dans une situation de conflit, soit le chiffre le plus élevé de ces 20 dernières années. Un nombre effarant de 100 millions de personnes ont été déplacées par la violence, soit plus du double d'il y a 10 ans. Personne n'est épargné par les effets des crises en cascade actuelles, qu'elles concernent l'alimentation et le climat ou l'énergie et la sécurité.

Il nous incombe donc à tous et toutes de nous atteler à modifier la donne. L'humanité se trouve à un tournant de son histoire, et nous devons impérativement changer de cap pour passer de l'affrontement au dialogue, de la force à la raison, de la guerre à la diplomatie, en œuvrant en faveur du plein respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies que nous nous sommes engagés à défendre.

En 1670, le philosophe néerlandais Baruch Spinoza écrivait :

« La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice ».

C'est aussi « un ensemble de valeurs, d'attitudes, de traditions, de comportements et de modes de vie » que les États Membres se sont engagés à chérir lorsqu'ils ont adopté la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Ces valeurs illustrent notre humanité commune, respectent la souveraineté et l'indépendance, rejettent la violence et défendent les droits humains. Ce sont des valeurs de tolérance, de solidarité et d'inclusion qui aident nos sociétés à orienter les ressources nécessaires en faveur de la transformation, à la fois dans nos pays et dans notre système multilatéral. Et je tiens à rappeler une chose : quiconque considère que la guerre est préférable à la coopération pour qu'un pays concrétise ses ambitions n'a pas sa place dans notre communauté mondiale.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

23-16862 (F)



Document adapté

Merci de recycler



* Nouvelle publication, le 16 janvier 2024, pour raisons techniques

Mais comment construire une coexistence pacifique entre les peuples, les nations, les cultures et les religions ? Il nous faut une nouvelle approche de la paix qui prenne en compte l'ampleur des défis à relever. Il nous faut élargir notre vision et rompre avec l'ancienne interprétation étroite de nos intérêts. Il nous faut adopter une vision où intérêts, droits et responsabilités vont de pair. Nous devons œuvrer diligemment pour rétablir la confiance perdue. Et il faut que chacun et chacune puisse y participer.

Cela veut dire que les femmes doivent être pleinement associées à l'ensemble des processus de prévention, de médiation et de résolution des conflits, ainsi qu'à la reconstruction des sociétés. Cela veut dire qu'il faut consentir les investissements nécessaires dans la jeunesse, dans l'éducation et dans la lutte contre le racisme et l'intolérance. À l'Assemblée générale, cela veut dire qu'il ne faut pas laisser une vision étroite entraver des avancées essentielles. Cela veut dire qu'il nous faut ouvrir nos portes à celles et ceux qui peuvent apporter une véritable contribution à notre mission, à savoir la société civile, les scientifiques et les experts.

L'Organisation des Nations Unies est une institution qui incarne les valeurs de la coopération, de la compréhension, de la bonne foi et de la tolérance. C'est en son sein que doit être noué un dialogue mondial inclusif, ouvert et sincère afin de donner une chance à la paix et de créer un monde juste, égal, sûr et durable pour nous tous et toutes.

Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.74.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de ses observations des plus édifiantes. J'ai le plaisir de présenter aujourd'hui le projet de résolution intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » (A/77/L.74).

Cette année, le projet de résolution a été négocié lors de la reprise de la session, ce qui a donné davantage de temps aux délégations pour se concerter pleinement sur un certain nombre de mises à jour de fond. Ces mises à jour rendent compte de la pertinence, toujours d'actualité, de la culture de paix dans le contexte actuel, qui est caractérisé tant par des défis complexes que par des perspectives illimitées. En effet, il est plus urgent que jamais de promouvoir une culture de paix et de privilégier le

dialogue et le rapprochement plutôt que la violence et l'affrontement.

Le texte dont nous sommes saisis incarne un équilibre délicat entre une mise à jour exhaustive et une légère rationalisation, une démarche que ma délégation a l'intention de poursuivre dans les années à venir. Nous présentons les éléments de fond du texte de cette année en gardant à l'esprit la nécessité d'accomplir des progrès dans les huit domaines prévus par la Déclaration et le Programme d'action pour une culture de paix.

Nous remercions sincèrement toutes les délégations de leur participation active et constructive lors des consultations informelles. Nous nous félicitons vivement de la souplesse dont tous et toutes ont fait preuve et des contributions précieuses qui ont indéniablement enrichi le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Les principaux ajouts apportés au texte de cette année sont les suivants.

Premièrement, nous prenons acte des efforts collectifs déployés pour faire face aux risques et aux défis mondiaux, notamment grâce à l'Organisation des Nations Unies qui joue un rôle central en vertu de la Charte et d'autres dispositifs multilatéraux essentiels, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Étant donné les efforts en cours pour trouver une solution multilatérale aux problèmes actuels et à venir, le texte inclut une référence au rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) et à la suite donnée au rapport, qui donnent un nouvel élan au multilatéralisme.

Deuxièmement, nous accordons une grande importance à la promotion et au renforcement de la diplomatie préventive. À cet égard, nous encourageons un débat d'idées ouvert, constructif et respectueux et un dialogue interreligieux, interconfessionnel et interculturel aux niveaux local, national, régional et international afin d'améliorer la fraternité, la solidarité et la tolérance humaines. Ce faisant, nous prenons acte dans le projet de résolution d'un certain nombre d'initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies, ses entités, les États Membres, les organisations régionales et la société civile.

Troisièmement, nous réaffirmons le rôle inestimable que jouent les femmes dans la prévention et la résolution des conflits et dans les actions menées en faveur d'une culture de paix. Nous soulignons l'importance de garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, en vue de promouvoir leur participation pleine, égale et véritable à ces processus. Nous

tenons également compte du rôle que jouent les jeunes dans la promotion de la paix grâce à leur participation utile à toutes les composantes du travail mené par l'Organisation des Nations Unies.

Quatrièmement, nous reconnaissons les lacunes qui existent en ce qui concerne la promotion d'une culture de paix dans le contexte de la sphère numérique actuelle et de sa constante transformation. Il s'agit d'un aspect essentiel de l'action mondiale menée en faveur de la culture de paix.

Enfin, nous soulignons qu'il est important de s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la violence et des conflits afin de promouvoir une culture de paix. Afin de libérer les personnes qui continuent de souffrir de conflits prolongés et du cycle de la violence, nous encourageons les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les autres acteurs concernés à adopter une approche globale des dimensions transversales de la paix, du développement, de l'action humanitaire et des droits humains afin d'empêcher la reprise des conflits et de construire une paix durable.

Outre ces mises à jour de fond, nous proposons dans le texte de cette année que le rapport devienne bienal, tout en maintenant l'examen annuel de la résolution.

Nous saluons dans le projet de résolution le Forum de haut niveau organisé par le Président de l'Assemblée, le 6 septembre 2022, sur le thème « La culture de la paix : importance de la justice, de l'égalité et de l'inclusion pour la consolidation de la paix », auquel ont participé des États Membres, la société civile et d'autres parties prenantes.

Et, comme à l'accoutumée, la présidence de l'Assemblée générale est priée d'organiser à nouveau le Forum annuel de haut niveau de l'Assemblée générale sur la culture de la paix en 2023. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale pour assurer le succès de cette réunion.

L'initiative sur la culture de paix a débuté en 1999 comme un tout composé de valeurs, d'attitudes, de traditions, de comportements et de modes de vie fondés sur des efforts visant à répondre aux besoins des générations actuelles et à venir en matière de développement et d'environnement. Cette entreprise modeste a, au fil du temps et avec le mandat de l'Assemblée, gagné en pertinence et évolué pour devenir un thème dominant qui trouve une résonance et une reconnaissance plus larges dans tous les grands discours de l'Organisation des Nations Unies. Face à une conjoncture mondiale qui

change rapidement, elle s'est avérée être un outil précieux pour compléter les obligations inscrites dans la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix dans le monde.

Au cours des 23 dernières années, l'Assemblée générale a entériné la valeur pérenne de la culture de paix en adoptant par consensus la résolution phare y afférente. Aujourd'hui, nous appelons de nos vœux le même appui fort de la part de l'Assemblée.

Nous remercions sincèrement les délégations qui se sont déjà portées coauteurs du projet de résolution, et nous espérons que d'autres délégations s'y joindront dans la salle avant l'adoption, afin d'envoyer au monde un message fort sur l'engagement permanent de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix, d'une culture de paix.

Je souhaite terminer en vous remerciant sincèrement, Monsieur le Président, vous et votre bureau, de l'appui indéfectible que vous apportez à la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

M. Jackman (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir mis l'accent sur le point 14 de l'ordre du jour, « Culture de paix », et sur la promotion du dialogue et de la coopération interreligieux et interculturels.

Tout d'abord, la Communauté des Caraïbes souhaite exprimer son plein appui au Bangladesh pour son dévouement constant et son approche globale, intégrée et complète de la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur de la culture de paix. C'est là une illustration parfaite du mandat universel qui incombe à la communauté internationale, et en particulier au système des Nations Unies, à savoir promouvoir une culture de paix et de non-violence pour le bien de l'humanité tout entière.

Dans le contexte mondial actuel, il est plus important que jamais de s'appuyer sur la culture de paix existante, sur la coopération internationale qu'elle consacre et sur un ordre international fondé sur des règles qui fonctionnent si nous voulons lutter contre les menaces mondiales.

Représentant une région de grande diversité culturelle, la CARICOM est consciente qu'il est nécessaire de construire une vaste alliance pour favoriser une culture de paix entre tous et toutes, en particulier avec l'implication

et la participation actives des femmes et des jeunes. De plus, nous sommes convaincus que les efforts mondiaux en faveur de la paix et de la réconciliation ne pourront s'inscrire dans la durée que si l'on adopte une approche collective fondée sur la confiance, le dialogue constructif et la collaboration.

Comme énoncé dans la Déclaration sur une culture de la paix, l'éducation à tous les niveaux est l'un des principaux moyens d'édifier une culture de la paix. L'éducation est le meilleur moyen de promouvoir une culture de la paix. La CARICOM est convaincue que ce principe est toujours vrai. En outre, lorsque les femmes et les jeunes sont impliqués, la paix est possible. Grâce à notre programme de sensibilisation et d'action de la jeunesse des Caraïbes sur la prévention de la violence, nous avons activement coopéré avec les jeunes dans toute la région et leur avons donné des moyens d'action. Nos jeunes ont ainsi pu œuvrer efficacement sur des questions spécifiques liées à la criminalité et à la violence, notamment la prévention et la réduction de la criminalité, afin de favoriser l'inclusion sociale et de promouvoir la réintégration.

La CARICOM est intimement convaincue que la paix est une condition préalable à la prospérité et au développement durable. La paix est bien plus que l'absence de guerre.

Adopter une approche globale et coordonnée de la défense d'une culture de paix est une dimension essentielle de l'engagement international en faveur de la promotion de la compréhension mutuelle et de la coopération pour parvenir à la paix mondiale. La CARICOM reste déterminée à participer à ce processus.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

L'année 2023 s'annonce d'ores et déjà comme une année d'immenses défis pour le programme mondial, en raison de la crise multiforme à laquelle le monde est actuellement confronté : la crise économique et financière, l'inflation à l'échelle mondiale, les inégalités dans la production et la distribution des denrées alimentaires, la hausse des prix de l'énergie, le coût élevé de la reconstruction après la maladie à coronavirus (COVID-19) et la menace de nouvelles pandémies, ainsi que l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles du fait des changements climatiques, autant de facteurs qui ne

font qu'exacerber la souffrance humaine et accroître la pauvreté et l'exclusion. À cela s'ajoute l'augmentation alarmante du nombre et de la portée des mesures coercitives unilatérales qui, à terme, menacent le multilatéralisme dans son ensemble.

L'être humain est à l'origine de toutes ces tragédies, le manque de dialogue et de coopération étant au cœur du problème, tout comme les intérêts égoïstes qui s'imposent. La seule façon de surmonter ces obstacles est de renforcer une solide tradition de culture de paix et de solidarité, ce qui permettra d'aboutir à une coexistence pacifique, au respect des différences et à des concessions mutuelles pour lutter contre les difficultés communes.

Par conséquent, les États membres du Groupe des Amis estiment qu'il faut faire de la promotion d'une culture de paix une priorité absolue dans nos efforts communs.

Le sens et les valeurs intrinsèques de la culture de paix imposent aux États et aux autres acteurs mondiaux de promouvoir et d'encourager activement la création d'espaces de confiance politique et la concrétisation d'un développement économique véritablement inclusif. Nous devons promouvoir tout aussi activement un dialogue fondé sur le respect mutuel, la tolérance et la coexistence pacifique, la non-violence active et le dialogue interculturel et interreligieux, et mettre en œuvre des politiques propices à des sociétés plus égalitaires et plus équitables dans lesquelles sont menées des politiques d'inclusion en faveur des populations potentiellement plus vulnérables. Il nous faut garantir un accès plus large aux soins de santé et à l'éducation, qui ne doivent pas être considérés comme une marchandise, mais toujours comme un droit humain. Nous devons veiller à un monde libéré de la faim et instaurer un nouvel ordre international qui soit véritablement juste et équitable, exempt de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'extrémisme et de toute autre forme d'intolérance, dans lequel l'humanité vive en harmonie permanente avec la nature et où la diversité culturelle soit pleinement acceptée et se voie accorder le statut de valeur historique, car elle enrichit et renforce nos sociétés.

La culture de paix est synonyme de notions qu'elle englobe, comme notamment : l'autodétermination et la souveraineté de nos peuples ; leur développement économique et social égalitaire ; les droits humains, sans distinction de classe ou de catégorie, sans politisation, sans instrumentalisation et sans pratiquer deux poids, deux mesures ; la justice sociale universelle ; la santé et l'éducation pour tous et toutes ; la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ; la diversité culturelle ; et la

foi en un monde fondé sur les valeurs et les idéaux qui ont inspiré la création de l'Organisation des Nations Unies et qui courent aujourd'hui le risque d'être affaiblis par la prolifération de tendances extrémistes.

Dans ce contexte, nous saisissons cette occasion pour rejeter les politiques hégémoniques et unilatérales qui nuisent à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Ces politiques représentent une tentative évidente de compromettre les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et de saper les efforts déployés pour démocratiser les relations internationales, renforcer le multilatéralisme et consolider un système multipolaire qui se fonde notamment sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, sur le respect des principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, de l'état de droit, de la diplomatie, du dialogue politique, de la tolérance, de la coexistence pacifique, sur le respect de la diversité, de l'inclusion, d'une culture de paix et de non-violence, et sur la pleine prise en compte des différences existantes.

Tous ces éléments sont essentiels si nous voulons travailler ensemble de manière constructive et efficace sur des questions qui nous concernent ou nous préoccupent tous et toutes. Le Groupe des Amis est fermement convaincu que, pour concrétiser ces nobles aspirations fondées sur des valeurs, il est impératif de promouvoir, de préserver et de défendre avec ferveur la Charte des Nations Unies, dans un esprit d'inclusion et de respect de la souveraineté nationale, de l'égalité juridique des États, du règlement pacifique des différends, du progrès social et de la promotion d'un multilatéralisme revitalisé et véritablement inclusif.

Par conséquent, nous érigeons en priorité politique internationale la défense de la nature institutionnelle des principes énoncés dans la Charte fondatrice de l'Organisation, qui ont préservé la paix mondiale au cours des 77 dernières années et qui font actuellement l'objet d'attaques systématiques de la part de ceux qui s'efforcent d'affaiblir le système multilatéral, ONU comprise, et qui, *a contrario*, s'emploient à encourager des tendances et des pratiques unilatérales. À ce titre, nous sommes convaincus que ce n'est qu'en promouvant des mesures de confiance et un dialogue continu, constructif et sincère entre tous les acteurs de la société qu'il sera possible de préserver des fondations propres à conduire, à terme, à la création d'un monde pacifique et prospère pour les générations actuelles et à venir.

Les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités endémiques, la mobilité humaine incontrôlée,

la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, par exemple, ne pourront être surmontés sans un multilatéralisme dynamique qui permette de démanteler les programmes fondés sur des ambitions exceptionnalistes et unilatérales, car ces fléaux ne connaissent pas de frontières et leurs conséquences tragiques n'épargnent pas les élites. C'est pourquoi nous devons, à l'échelle mondiale, sensibiliser davantage au dialogue et à la compréhension entre les cultures, les idéologies politiques, les religions et les civilisations, afin d'instaurer une paix véritable et durable fondée sur la justice et la coexistence.

La culture de paix repose notamment sur l'égalité souveraine des États, qui sont les acteurs internationaux par excellence de la promotion du dialogue et de la coopération entre les pays. Par conséquent, il est essentiel et urgent d'abroger toute mesure économique ou politique coercitive unilatérale qui porte atteinte aux droits individuels et collectifs de millions de personnes, qui exacerbe la pauvreté et les inégalités, qui restreint l'accès aux biens essentiels et qui favorise des guerres et des conflits perpétuels, ce qui va à l'encontre des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

En outre, nous estimons qu'il est urgent de lutter activement contre la désinformation, la contre-information et les discours de haine dont se sont servis, ces derniers temps, des groupes peu scrupuleux pour inciter à la discorde, au conflit social et à l'agitation permanente en diffusant des informations fallacieuses, en exacerbant les différences idéologiques ou religieuses et en promouvant des attaques contre des groupes et secteurs potentiellement vulnérables, ce qui crée un terrain propice à l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, à la propagation des expressions du fascisme, du nazisme, du néonazisme et du suprémacisme racial, ainsi qu'à la discrimination envers les Africains, les Asiatiques et leurs descendants. Il s'agit d'idéologies extrémistes dont nous pensions tous et toutes que l'humanité était venue à bout depuis bien longtemps.

Enfin, le Groupe des Amis réaffirme son engagement à poursuivre ses efforts pour élaborer des formules et des moyens efficaces de lutte contre l'intolérance, et à collaborer avec les Nations Unies afin de promouvoir la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, et les valeurs qu'ils énoncent. Nous restons par ailleurs déterminés à promouvoir fermement le dialogue interculturel et interreligieux ainsi que la non-violence active, à condamner les discours de haine et à favoriser résolument le dialogue et la diplomatie de la paix, qui sont des moyens concrets

de réaliser l'idéal d'un monde de véritable coexistence, idéal auquel nous ne renoncerons jamais, malgré les adversités auxquelles le monde est aujourd'hui confronté.

M^{me} Sulaiman (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN tient tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/77/614) au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous nous félicitons en particulier des efforts que l'Organisation des Nations Unies continue de déployer pour promouvoir une culture de paix, ainsi que le dialogue et la coopération interreligieuse et interculturels.

L'Asie du Sud-Est est une région qui compte plus de 640 millions de personnes et où se côtoient de multiples ethnies, religions, langues et cultures. En 1967, la Déclaration de Bangkok consacrait les principes fondamentaux que sont l'unité dans la diversité et la promotion bénéfique d'une culture de paix, de bonne entente, de bon voisinage et de coopération constructive et, plus de 50 ans plus tard, l'ASEAN poursuit ses efforts pour garantir la paix, le progrès et la prospérité dans la région.

L'adoption de la Déclaration relative à la culture de prévention au service d'une société pacifique, inclusive, résiliente, saine et harmonieuse par les dirigeants de l'ASEAN lors du trente et unième sommet des pays de l'ASEAN, en 2017, qui s'inscrit dans le cadre de ces efforts, a pour but d'instaurer une culture de prévention pour s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent et d'autres formes de violence ; aux questions sociales telles que le déplacement de population ; et aux facteurs de déstabilisation tels que la pauvreté et les inégalités.

Le Plan d'action de l'ASEAN en faveur de la culture de prévention s'articule autour de six axes, à savoir la promotion d'une culture de paix et de compréhension interculturelle ; la promotion d'une culture de respect pour tous et toutes ; la promotion d'une culture de bonne gouvernance à tous les niveaux ; la promotion d'une culture de résilience et de protection de l'environnement ; la promotion d'une culture de modes de vie sains ; et la promotion d'une culture qui encourage des valeurs de modération.

Ces principes directeurs sont toujours d'actualité et constituent un point d'ancrage pour les efforts que l'ASEAN continue de déployer afin de concrétiser cette vision, dans lesquels s'inscrit l'adoption en 2021 du Cadre

stratégique de l'ASEAN pour la promotion d'une communauté capable de s'adapter et où compréhension, tolérance et conscience des programmes régionaux sont accrues entre les peuples de l'ASEAN.

Suite à la mise en œuvre du Cadre stratégique, l'ASEAN a publié un Manuel stratégique pour la promotion d'une communauté capable de s'adapter et où compréhension, tolérance et conscience des programmes régionaux sont accrues entre les peuples de l'ASEAN. Trois objectifs stratégiques ont guidé l'élaboration de ce manuel : premièrement, une communauté solidaire, tolérante et bienveillante appuyée par une approche fondée sur des interactions renforcées à l'échelle de l'ASEAN ; deuxièmement, une culture à l'épreuve du temps, réactive, résiliente, tenant compte des questions de genre, inclusive et préparée grâce à la généralisation d'une compréhension et d'une tolérance accrues et d'une plus grande conscience des programmes régionaux dans les considérations politiques et la mise en œuvre d'activités à l'échelon régional ; et, troisièmement, un écosystème de parties prenantes qui soit dynamique, durable et inclusif afin de favoriser une compréhension et une tolérance accrues et une plus grande conscience, dans les programmes régionaux, de l'identité et des communautés de l'ASEAN, lesquelles sont fondées sur des valeurs, et ce, grâce à la création de partenariats.

Nous espérons que la publication de ce document nous rapprochera de la concrétisation de notre objectif : faire de l'ASEAN une communauté capable de s'adapter, qui offre des perspectives à tous et toutes et qui célèbre la diversité, la tolérance et l'inclusion.

Outre les initiatives prises au sein de l'ASEAN, nous devons impérativement engager le dialogue avec nos interlocuteurs et autres partenaires à travers le monde si nous voulons promouvoir une culture de paix, de sécurité, de stabilité et de prospérité, notamment grâce à des instruments clefs tels que le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, ainsi que des mécanismes dirigés par l'ASEAN, tels que le Sommet de l'Asie orientale, le Forum régional de l'ASEAN et la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus.

De plus, la coopération de l'ASEAN avec l'ONU s'inscrit dans cette constellation de partenariats régionaux et mondiaux. Le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU (2021-2025) porte sur un large éventail de priorités stratégiques, d'activités et de mesures en commun, notamment la coopération technique permettant de

partager les compétences, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation et de la prévention de l'extrémisme violent. L'ASEAN continue également d'appuyer le programme du Conseil de sécurité pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que son programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Conscient du rôle important que jouent les femmes et les jeunes dans la consolidation de la paix, les processus de paix et le règlement des conflits, l'ASEAN a organisé, du 28 au 30 juin 2022, dans le cadre du Forum régional de l'ASEAN, un colloque pour mettre à profit les enseignements tirés du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

L'ASEAN salue également le rôle précieux que joue l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du dialogue interculturel et interreligieux et d'une compréhension et d'un respect accrus entre les civilisations, les cultures, les religions et les convictions. Nous tenons également à féliciter le Maroc, qui a accueilli avec succès le neuvième Forum de l'Alliance en novembre dernier dans la ville de Fès.

Nous saluons le rôle de l'Alliance dans l'élaboration du Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux et soutenons son appel au respect mutuel, qui souligne que la liberté de religion ou de conviction et la liberté d'expression sont des droits interdépendants, intimement liés et se renforçant mutuellement, ancrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Dans un contexte marqué par des défis intriqués, l'ASEAN continuera d'apporter sa contribution pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la prospérité mondiales par le multilatéralisme, le respect mutuel, la tolérance, l'acceptation, la réconciliation et le respect de l'état de droit.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre volonté d'œuvrer avec les partenaires de la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et la stabilité dans le monde, afin d'ériger des sociétés plus inclusives et prospères pour tous et toutes.

M. Wong (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour s'associe à la déclaration faite par la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport détaillé (A/77/614) sur la promotion d'une culture de paix et de dialogue interreligieux et interculturel. Une culture de paix qui s'appuie sur des communautés solides et connectées demeure fondamentale pour créer un monde résilient, stable et prospère.

Au moment où nous émergeons de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous sommes confrontés à de nouvelles difficultés, avec des tensions mondiales qui ne cessent de croître et des inégalités de plus en plus marquées. Dans de nombreux pays, le tissu social est mis à l'épreuve. La désinformation et la désinformation, amplifiées à l'ère numérique, menacent de creuser plus encore les lignes de faille dans nos sociétés. Dans cette situation, il peut être tentant de se retrancher davantage dans l'insularité. Cependant, nous devons plus que jamais mener une action collective pour relever ces défis.

L'action collective et la cohésion sociale n'apparaissent pas spontanément. Singapour ne le sait que trop bien, et c'est une leçon qu'elle a apprise au prix fort. Une étude réalisée en 2021 par le Pew Research Centre a révélé que si Singapour abritait une grande diversité ethnique et raciale, elle était pourtant l'une des sociétés les moins divisées de l'étude. Nous sommes bien loin des turbulences qu'a connues Singapour dans les années 50 et 60, quand les tensions intercommunautaires ont dégénéré en émeutes. Toutes les étapes qui nous ont menés là où nous sommes aujourd'hui ont été conscientes et réfléchies. Nous avons consacré le multiracialisme dans notre Constitution, en reconnaissant tous les individus comme égaux devant la loi et en interdisant la discrimination fondée sur la religion ou la race. Ce caractère multiracial a également façonné bon nombre de nos grandes politiques nationales, notamment des politiques délibérées visant à garantir qu'aucune race n'est exclue ou désavantagée dans des domaines tels que l'éducation, le logement et la politique.

Nous sommes fiers d'avoir ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en 2017, et nous avons présenté notre rapport initial au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale en novembre 2021.

Les articles 6 et 8 de la Déclaration en faveur d'une culture de paix soulignent le rôle important que jouent non seulement les gouvernements, mais aussi les sociétés civiles et les groupes religieux, en faveur du plein épanouissement de la paix. Nous en sommes également conscients. Il y a 20 ans, Singapour a créé les Cercles pour

la confiance interraciale et religieuse, un mécanisme qui permet aux chefs communautaires et religieux d'avoir des échanges réguliers afin de favoriser les amitiés et d'instaurer la confiance.

Singapour compte dynamiser les programmes des Cercles pour la confiance interraciale et religieuse, renouveler et élargir leur composition et les renommer Cercles pour l'harmonie raciale et religieuse. De plus, nous continuerons à dégager d'autres voies de dialogue, notamment avec la communauté internationale dans son ensemble. En septembre 2022, Singapour a accueilli la deuxième Conférence internationale pour des sociétés cohésives, à l'initiative de son président. Elle a réuni plus de 800 participants provenant de plus de 40 pays et de différents horizons, dont des chefs religieux, des décideurs politiques, des universitaires et des membres de la société civile. La deuxième édition a été l'occasion de souligner l'importance du pouvoir mobilisateur des jeunes dans la promotion de la cohésion sociale et de rappeler que la technologie peut permettre de rassembler les communautés plutôt que de les diviser.

Nous pouvons, et nous devons, continuer de faire de la diversité une force et de jeter des ponts entre les communautés pour favoriser une culture de paix. Singapour appuie sans réserve les efforts du Secrétaire général pour promouvoir une culture mondiale de paix et continuera à travailler avec la communauté internationale pour atteindre cet objectif commun.

M. Al Khalil (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, et voudrait formuler les observations suivantes à titre national.

Ma délégation a pris connaissance du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (A/77/614) et prend note des efforts déployés par les entités des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix et de non-violence.

La République arabe syrienne est convaincue que la paix repose sur la compréhension, le respect et la tolérance entre les religions, les cultures et les peuples. Établir une culture de paix ne sera possible qu'en se fondant sur le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de la légitimité internationale. L'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix vise à établir et à consacrer cette culture aux niveaux international et national.

Malheureusement, de nombreux obstacles se dressent sur cette voie, notamment la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, les actes de violence et les discours de haine, ainsi que d'autres phénomènes qui compromettent la paix et la sécurité internationales dans notre monde.

Les défis auxquels est confronté le maintien de la paix et de la sécurité internationales nous obligent tous et toutes à mettre en pratique la culture de paix, afin qu'elle aille au-delà de la simple théorie et des résolutions et que nous puissions garantir la nécessaire volonté collective d'établir et de promouvoir une communication humaine exempte de pratiques d'exclusion, d'isolement et de discrimination, en privilégiant les valeurs de dialogue, de coopération, d'acceptation de l'autre et de coexistence, et en mettant un terme aux politiques d'hégémonie, d'agression, d'usurpation de droits et d'occupation des terres d'autrui.

Pour établir une culture de paix, il nous faut traduire les paroles en actes. Pour cela, nous devons faire respecter les principes inscrits dans la Charte, afin de mettre un terme aux pratiques de certains pays, qui se servent des mécanismes de nos travaux communs pour cibler d'autres pays en arguant d'interprétations biaisées de certains articles de la Charte, pratiquent deux poids, deux mesures et politisent les questions humanitaires, et afin également de faire cesser les actions entreprises par certains pays pour imposer leur volonté à la communauté internationale. C'est ce que nous constatons avec l'application de mesures coercitives unilatérales dont les conséquences font souffrir de nombreux peuples, y compris le peuple syrien.

Mon pays souligne également la nécessité de s'attaquer de manière urgente et résolue à la tendance croissante à la radicalisation et à la montée en puissance des discours de haine, du racisme, de la stigmatisation, des stéréotypes, du mépris des religions, et de la xénophobie, notamment envers les réfugiés et les migrants.

Ces obstacles continueront d'entraver la voie vers la culture de paix à laquelle nous aspirons, de diviser davantage les peuples et d'affaiblir la confiance dans les performances de l'Organisation alors même que de nombreux peuples paient encore un lourd tribut au colonialisme, aux interventions et invasions militaires, aux guerres terroristes et aux alliances criminelles illégales qui, par leurs actes d'agression, réduisent à néant les acquis significatifs en matière de développement obtenus dans de nombreux pays en développement.

Pour terminer, nous nous réjouissons à la perspective d'unir nos efforts pour élaborer des solutions applicables qui renforcent la pratique de la paix et soient conformes aux principes de primauté et de respect de la souveraineté nationale, en tenant compte du fait que la culture de paix est intimement liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et constitue un pilier fondamental pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

La Chine s'est également portée coauteure du projet de résolution A/77/L.74, présenté par le Bangladesh.

Le monde est aujourd'hui confronté à de multiples crises et défis interconnectés : l'économie mondiale peine à se redresser, les écarts de développement se creusent et le fantôme de la mentalité de guerre froide nous hante toujours. La société humaine se trouve une fois de plus à un tournant de l'histoire et, dans ce contexte, la promotion de la culture de paix revêt une véritable importance.

La Chine voudrait formuler les trois observations suivantes.

Premièrement, il est nécessaire de combler le déficit de confiance pour créer les conditions nécessaires à la paix. C'est en effet un manque de confiance accumulé au fil du temps qui se cache derrière les problèmes complexes auxquels le monde est confronté. Dans son rapport (A/77/614), le Secrétaire général lance également un appel urgent à instaurer la confiance entre les nations et les peuples. Cependant, renforcer la confiance mutuelle est plus facile à dire qu'à faire. Il est capital d'adhérer à des valeurs telles que le respect mutuel, la coexistence pacifique et la coopération gagnant-gagnant, de défendre l'équité et la justice internationales et de pratiquer un véritable multilatéralisme.

Un petit nombre de pays attisent la confrontation sous le prétexte de promouvoir la démocratie, sèment la division au nom de l'élimination des risques, pratiquent l'exceptionnalisme et le deux poids, deux mesures et ont recours à des actes hégémoniques et à l'intimidation. De telles pratiques ne feront que saper la confiance mutuelle et provoqueront des dégâts sur le long terme.

M. Wallace (Jamaïque), Vice-Président, assume la présidence.

Deuxièmement, nous devons promouvoir la paix par le développement, afin de lui donner une assise solide. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), le développement est considéré comme un moyen important d'éliminer les causes profondes des conflits et de parvenir à une paix durable. La communauté internationale doit prendre cette approche au sérieux, augmenter les investissements dans le développement et défendre les concepts de solidarité, de coopération et de développement commun, prêter attention aux difficultés particulières rencontrées par les pays en développement et garantir le partage équitable, entre tous les pays, des apports du développement.

Un petit nombre de pays ont délibérément pratiqué le découplage, rompu leurs liens, érigé des barrières élevées à des fins d'isolement et entravé le développement d'autres pays afin de préserver leurs propres privilèges de développement. Ces actions vont à l'encontre du développement et du progrès à l'échelle mondiale et sont vouées à l'échec.

Troisièmement, il est essentiel de renforcer l'inclusion et l'apprentissage mutuel entre les civilisations et d'améliorer les liens entre les peuples. À l'ère de la mondialisation, le sort de tous les pays est étroitement lié et l'humanité fait partie d'une communauté qui partage un avenir commun. Nous sommes favorables à la coexistence inclusive des cultures, encourageons les échanges et l'apprentissage mutuel entre les civilisations et saluons l'empathie et les efforts conjoints des peuples face aux défis communs.

Un petit nombre de pays imposent leurs valeurs et leur morale aux autres et attisent la confrontation idéologique, ce qui a gravement érodé la pierre angulaire de la compréhension mutuelle et de la coopération entre les civilisations et va à l'encontre des efforts mondiaux en faveur d'une culture de paix. À terme, ces pays se retrouveront isolés.

Le Président Xi Jinping a récemment présenté l'Initiative pour la civilisation mondiale, qui prône le respect de la diversité des civilisations, la promotion des valeurs communes de l'humanité, la poursuite de l'innovation par les civilisations et le renforcement des échanges et de la coopération personnels et culturels à l'échelle internationale.

L'Initiative pour la civilisation mondiale, l'Initiative pour le développement mondial et l'Initiative pour la

sécurité mondiale sont devenues des biens publics importants que la Chine offre au monde en cette nouvelle ère. En partageant la sagesse chinoise, ces initiatives permettront de résoudre des problèmes mondiaux complexes et de promouvoir la paix, le développement et le progrès pour l'humanité. Toutes les parties sont invitées à participer activement à nos initiatives, dont l'objectif est d'instaurer une communauté d'avenir partagé pour l'humanité.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua se félicite de la tenue de cette réunion sur le thème de la culture de paix. Nous nous associons à la déclaration faite par la délégation vénézuélienne au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Nous exprimons également notre reconnaissance et nos remerciements à la délégation bangladaise pour le rôle de premier plan qu'elle a joué dans la présentation du projet de résolution intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » (A/77/L.74), que nous adopterons au cours de la présente séance. Le Nicaragua est heureux de s'être porté coauteur de ce projet de résolution.

Nous traversons des moments historiques dans un monde en pleine mutation et il y va de notre responsabilité à tous et toutes de prendre soin les uns des autres, mais également de protéger notre Terre nourricière, nos cultures, nos langues, nos modèles et nos modes de vie face à la menace permanente de l'extinction, face à ceux qui veulent continuer à soumettre et dominer afin de maintenir un modèle qui asphyxie toutes les cultures, et face à la prééminence de leur suprématie, que, nous, les peuples du monde, refusons d'accepter.

Notre monde avance rapidement sur la voie de la multipolarité, esquissant des tendances irréversibles vers l'intégration politique, sociale, économique et culturelle, grâce à des mécanismes de coopération solidaire et conditionnelle, davantage d'investissements et une ouverture commerciale à des marchés non traditionnels, ce qui contribue à une culture de paix globale entre des pays et peuples frères.

Puisqu'elle contribue à cette multipolarité, la culture de paix devient un facteur inhérent à sa consolidation, sur la base des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international – dont font partie le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, la non-discrimination, l'égalité souveraine absolue – et des valeurs universelles telles que la paix, le développement, l'équité,

la justice sociale, la démocratie et la liberté. De plus, nous devons toujours donner la priorité à la négociation, l'entente et la coopération mutuellement bénéfique, ce pour quoi nous exigeons la fin des conflits, des agressions et des mesures coercitives unilatérales illégales envers nos peuples.

Nous appelons instamment à un engagement mondial plus ferme et à un véritable multilatéralisme qui encourage la coopération et les efforts communs pour relever tous les défis actuels, notamment ceux qui trouvent leurs origines dans les inégalités sociales, économiques et environnementales à l'intérieur des pays et entre eux.

Nous prenons bonne note du fait que le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix (A/77/614) offre une vue d'ensemble sur les actions entreprises par les États Membres et le système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix. Cependant, parmi les défis actuels qui entravent la promotion d'une culture de paix, le rapport en question ne mentionne pas les conséquences délibérées des pratiques impérialistes et néocolonialistes de certains États qui imposent des mesures unilatérales, illégales, coercitives et arbitraires à des peuples et à des gouvernements qui exercent et défendent le droit à la souveraineté nationale, à l'indépendance et à l'autodétermination.

Le Nicaragua, dans le cadre de sa culture de paix avec la communauté internationale, continue de défendre le multilatéralisme, en construisant des relations fondées sur le respect, l'égalité, la solidarité et la coopération mutuelle, mais aussi en respectant et en appliquant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, parmi lesquels figurent le respect du droit international et la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Nous prônons un monde multipolaire juste, équitable et solidaire, qui réduise la pauvreté et les inégalités dans le monde entier. Nous continuerons à défendre fermement la paix et à mettre en œuvre notre modèle de développement chrétien, socialiste et solidaire, afin de veiller au bien-être de nos familles et de nos communautés.

C'est pourquoi nous exigeons la cessation immédiate de toute sanction ou mesure économique coercitive, qu'elle soit unilatérale, bilatérale ou multilatérale et quel que soit le pays auquel elle est imposée, et nous revendiquons le droit de tous les peuples à décider de leur avenir sans ingérence d'aucune sorte.

Puisque nous sommes un peuple qui chérit et promeut l'établissement, la préservation et la défense de la paix, notre Assemblée nationale a cette année déclaré

le 19 avril Journée nationale de la paix, afin de renouveler l'engagement du peuple nicaraguayen et de notre gouvernement de réconciliation et d'unité nationale à parvenir à une paix dans la dignité, à une paix souveraine, à une paix sans ingérence étrangère et à une paix inconditionnelle.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise se félicite de l'examen de ce point important sur la culture de paix. Nous remercions le Secrétaire général du rapport publié sous la cote A/77/614, et nous savons gré au Président de l'Assemblée générale de ses observations liminaires.

Le Pakistan se félicite du projet de résolution déposé par le Bangladesh (A/77/L.74), dont il s'est porté coauteur et qui vient d'être présenté par le Représentant permanent du Bangladesh.

Comme le souligne l'article 3 de la Déclaration des Nations Unies en faveur d'une culture de paix, la réalisation d'une culture de paix est intimement liée aux objectifs principaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir le non-recours à la force, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination, le règlement pacifique des différends et l'élimination de la discrimination raciale ou religieuse, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

L'humanité se compose de cultures et civilisations diverses, qui se sont rapprochées à mesure que les révolutions de la communication et de l'information ont « rétréci » le monde. Les échanges multiculturels entre les différentes langues, alimentations, coutumes et croyances ont véritablement enrichi chaque culture, communauté et État. Une meilleure compréhension interculturelle a permis de libérer des peuples, de mettre fin à des guerres et de promouvoir la paix et la coopération.

Malheureusement, il y a un revers de la médaille au rapprochement des cultures et des civilisations, comme en témoignent les exemples historiques et actuels d'hostilité, de discrimination, de haine et de violence fondées sur les différences de race, de religion, d'origine ethnique, de nationalité et de culture. L'histoire a souvent été le théâtre de crimes de masse et d'atrocités contre « l'autre » lors de pogroms, de guerres, d'oppressions et d'occupations étrangères.

Malgré les leçons amères que nous avons tirées du siècle dernier et les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de nombreux peuples et gouvernements de bonne volonté, le monde a récemment assisté à une montée en puissance notable de la haine, de la discrimination,

de la xénophobie et de la violence organisée contre des individus, des communautés et des nations en raison de différences entre les cultures, les nationalités, les religions ou les races. Dans ce contexte, l'évolution la plus néfaste a trait à la prolifération de l'islamophobie et de la haine et de l'hostilité envers les musulmans, en particulier au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001.

Dans plusieurs pays non musulmans, la discrimination contre les musulmans est omniprésente. Des attitudes islamophobes servent à justifier la discrimination sociale et la violence envers les musulmans. Pire encore, plusieurs interventions militaires au cours desquelles des centaines de milliers de musulmans ont perdu la vie n'auraient pas eu lieu si l'islamophobie n'avait pas influencé les perceptions et les décisions. Le monde est aux prises avec les conséquences de plusieurs de ces erreurs entraînées par l'islamophobie. Le règlement des conflits et des tensions ainsi engendrés en Asie et en Afrique nécessitera la promotion active d'une culture de paix.

La résolution 76/254, adoptée l'année dernière, a proclamé le 15 mars, date du massacre de 55 musulmans innocents à Christchurch, Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, ce qui était tout à fait essentiel et de circonstance. Nous attendons avec intérêt l'élaboration, aux côtés du Secrétaire général, d'un plan d'action pour lutter contre l'islamophobie. Dans ce plan d'action, la communauté internationale ne saurait omettre d'évoquer la pire manifestation contemporaine de l'islamophobie, à savoir la menace que représente la haine portée par l'Hindutva en Inde aux 200 millions de musulmans et de chrétiens indiens, ainsi qu'aux musulmans opprimés dans le Jammu-et-Cachemire occupé.

Un siècle après la montée du fascisme en Europe, qui a dévasté le continent, le monde assiste à nouveau à la montée en puissance d'un État qui est imprégné d'une idéologie similaire, l'Hindutva, et qui a lui aussi recours à des pratiques d'oppression et d'agression des minorités sur la base de la race et de la religion. Ce n'est pas un hasard si l'Hindutva, qui prône la suprématie hindoue, a vu le jour en même temps que le nazisme dans les années 20.

Les partisans de l'Hindutva, que l'on appelle le Sangh Parivar, ou famille des organisations hindoues, adhèrent à une idéologie de suprématie hindoue. Ils cherchent à transformer l'Inde en un État exclusivement hindou dans lequel les musulmans et autres minorités seraient contraints de se convertir à l'hindouisme sous peine d'être rejetés ou de mener une existence de seconde zone.

Les fondateurs du Rashtriya Swayamsevak Sangh (RSS), groupe à l'origine du Parti Bharatiya Janata actuellement au pouvoir, ont fièrement assimilé leur idéologie à celle du nazisme hitlérien et ont appelé à la persécution des musulmans en Inde comme ce fut le cas pour les Juifs. Comme l'a fait remarquer l'écrivaine indienne Arundhati Roy, aucun des groupes néonazis de suprémacistes blancs d'aujourd'hui ne peut se targuer d'avoir l'infrastructure ou la taille du RSS, qui compte 57 000 branches, qu'ils appellent des *shakhas*, et une milice armée et dévouée de 600 000 volontaires.

L'un des membres du RSS, Nathuram Godse, a assassiné le mahatma Gandhi. Au sein du parti au pouvoir en Inde aujourd'hui, c'est Godse, et non Gandhi, qui est glorifié comme une divinité.

Le RSS est responsable des pogroms qui ont été organisés contre les musulmans indiens à Bombay en 1992, au Gujarat en 2002 et à Delhi en 2021. Le documentaire de la BBC sur le pogrom du Gujarat, qui évoque la responsabilité du Premier Ministre indien dans ce massacre, a été interdit en Inde, et la BBC y fait l'objet d'une enquête pour fraude fiscale.

Le RSS et le Sangh Parivar sont responsables de la destruction en 1992 de la mosquée historique de Babri à Ayodhya et de la construction, avec la complicité de la justice, d'un temple hindou sur le même site. Des milliers d'autres mosquées sont menacées de destruction par des fanatiques hindous. L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies doit agir, conformément à son mandat, pour protéger ces sanctuaires islamiques. L'ONU doit exiger du Gouvernement indien qu'il mette fin à son programme visant à éliminer l'héritage islamique de l'Inde en modifiant les livres d'histoire, les noms de lieux et les programmes scolaires, et en procédant à d'autres effacements culturels similaires de l'islam.

Il faut également empêcher l'Inde de réduire les musulmans du pays à l'apatridie par le biais de la loi discriminatoire sur la citoyenneté et de la liste du registre national. L'Inde doit mettre un terme aux atrocités quotidiennes commises envers les musulmans, telles que le lynchage de musulmans par les « milices gardiennes des vaches sacrées » ; la détention de musulmans sous l'accusation ridicule du « Jihad de l'amour » ; et la violence contre les chrétiens sous prétexte du « crime » de prosélytisme.

L'extrémisme de l'Hindutva accélère également la répression exercée par l'Inde dans le Jammu-et-Cachemire occupé. L'Inde a déployé 900 000 soldats, soit un soldat

pour huit Cachemiriens, afin d'imposer son annexion coloniale du Cachemire, en recourant à des exécutions extrajudiciaires, à l'enlèvement de 15 000 garçons cachemiriens, aux peines collectives et à l'incarcération de l'ensemble des dirigeants politiques de la Conférence Hurriyat de tous les partis, qui porte véritablement la voix du peuple du Cachemire. L'Inde met en œuvre sa stratégie pour transformer le Jammu-et-Cachemire occupé afin de faire de cet État à majorité musulmane un territoire à majorité hindoue, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international humanitaire.

Le Pakistan a distribué un dossier détaillé qui recense, preuves à l'appui, plus de 3 432 crimes de guerre commis par des fonctionnaires indiens dans le Jammu-et-Cachemire occupé. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié deux rapports faisant état de violations des droits humains à grande échelle et a proposé de créer une commission d'enquête pour faire la lumière sur ces violations, en demandant l'accès au Jammu-et-Cachemire occupé. Plus d'une douzaine de rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme ont exprimé des préoccupations similaires concernant les violations des droits humains dans le Cachemire occupé et ont demandé à pouvoir accéder à la région pour enquêter sur ces violations. Aucun d'entre eux ne s'est vu accorder le droit d'y accéder, alors même que l'Inde a mis en scène des rencontres du Groupe des Vingt (G20) dans le Jammu-et-Cachemire occupé afin de faire croire que la situation qui y règne est normale. Comme l'a déclaré le 15 mai dernier le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, Fernand de Varennes, en organisant la réunion du G20 dans le Cachemire occupé, « le Gouvernement indien cherche à normaliser [...] l'occupation militaire ». Il a ajouté : « il faut dénoncer et condamner la situation au Jammu-et-Cachemire, et non la passer sous silence ».

Comme le disait Adama Dieng, ancien Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, « les atrocités ne se produisent pas du jour au lendemain ». Gregory Stanton, directeur de Genocide Watch, a averti que ce qui se passe dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, et en Inde même, laissait entrevoir la possibilité d'un génocide au Cachemire et en Inde.

Nous exhortons ceux qui sont prêts aujourd'hui à ouvrir leurs portes au Premier Ministre indien à lui demander de mettre un terme à l'oppression et aux atrocités commises par son pays. Leur silence affaiblit leur stature et révèle la vacuité et l'hypocrisie de leurs

proclamations en faveur des valeurs humaines universelles et des droits humains.

M. Mohammad (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement le Secrétaire général, M. António Guterres, du rapport (A/77/614) dont nous sommes saisis, qui passe en revue les mesures prises par les États Membres et l'Organisation pour promouvoir la culture de paix et le dialogue entre les religions, et qui définit les défis auxquels sont confrontés les efforts et initiatives internationaux et régionaux visant à répandre une culture de paix.

Nous approuvons les recommandations du Secrétaire général figurant dans ce rapport, qui soulignent la nécessité de poursuivre les efforts de promotion de la culture de paix et de dialogue entre les religions et les cultures afin de remédier aux causes profondes de la violence et des conflits. Il importe aussi d'adopter des approches globales qui prennent en compte les différentes dimensions de la consolidation de la paix, de l'action humanitaire, des droits humains et du développement. Nous sommes convaincus que la culture de paix doit se fonder sur une meilleure compréhension des principaux facteurs qui motivent la montée des conflits et leur persistance.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreuses tensions et crises interdépendantes, liées entre elles et imbriquées les unes aux autres. Les actes de violence et l'instabilité sévissent dans de nombreuses régions du monde. Dans de nombreux cas, ils peuvent être attribués à la montée en puissance de diverses formes de racisme et à l'augmentation des discours de haine et de la discrimination. La propagation de ces phénomènes est l'affaire de tous et ajoute à la complexité d'autres phénomènes dont le monde souffre depuis des décennies, voire des siècles, notamment l'intolérance, la non-acceptation de l'autre, le sectarisme, l'extrémisme violent, les conflits entre religions et factions, l'exclusion et le refus de la coexistence, autant de problèmes qui compromettent et menacent la diffusion d'une culture de paix dans nos sociétés et nos États.

Pour relever ces défis, nous devons tout mettre en œuvre aux niveaux national, régional et international pour transformer une culture de la haine, du sectarisme et de la guerre en une culture du dialogue, de la coexistence et de la paix. Nous devons dès lors prendre des mesures tangibles et efficaces pour lutter contre les discours de haine, y compris l'islamophobie, et les circonscrire, et pour promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures, respecter les droits humains et appuyer les

efforts de consolidation de la paix. Nous insistons par ailleurs sur le rôle important des femmes et des jeunes dans le renforcement de la culture de paix, en particulier sur la nécessité de les faire participer à tous les domaines, y compris aux processus politiques, et de leur en donner les moyens.

La promotion de la paix est étroitement liée au développement durable. Un engagement en faveur de la paix est essentiel pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'objectif de développement durable n° 16 relatif à la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives pour tous. À cet égard, nous soulignons qu'il ne peut y avoir de paix durable sans développement, ni de développement sans paix durable, car ces deux éléments sont étroitement liés.

La culture de paix a des racines profondes dans mon pays. L'esprit de tolérance, de dialogue et d'interaction avec les différentes cultures, religions et civilisations est profondément ancré dans l'histoire de la société koweïtienne depuis des siècles. Ces valeurs ont été traduites à notre époque contemporaine dans une Constitution qui garantit les libertés d'opinion, d'expression, de croyance et de pratique des droits religieux. En outre, les fondateurs de notre État ont clairement et explicitement indiqué dans la Constitution que la paix était un objectif de l'État du Koweït, établissant ainsi l'approche pacifique de tous les efforts entrepris par mon pays aux niveaux régional et international au moyen d'une diplomatie équilibrée, modérée et raisonnable.

Pour terminer, l'État du Koweït souligne combien il importe de ne ménager aucun effort au niveau international pour promouvoir la culture de paix, le dialogue entre les civilisations et la diffusion des valeurs de modération, de tolérance et de respect mutuel, afin d'assurer le renoncement à l'extrémisme, à la haine et à la violence sous toutes leurs formes grâce à des efforts internationaux et multilatéraux, en particulier par le truchement de l'ONU, qui a été créée pour adopter et ancrer le dialogue en tant que principe inébranlable dans les relations internationales en vue de parvenir à la paix, à la coopération et à la communication entre les nations et entre les peuples.

M. Hilale (Maroc) : On me permettra tout d'abord de remercier le Président Kőrösi d'avoir organisé ce débat annuel sur la culture de paix. Je tiens également à profiter de cette occasion pour remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son rapport intitulé « Promotion d'une culture de paix » (A/77/614).

Je félicite également le Bangladesh pour la présentation du projet de résolution A/77/L.74, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix », que le Maroc a toujours coparrainé et soutenu.

La culture de paix est la raison d'être de l'Organisation. Elle est fondée sur la promotion de l'entente politique et d'un dialogue constructif entre les États, sur la base du respect mutuel et conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Elle incarne les trois piliers qui guident l'action de l'ONU, en l'occurrence le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme.

À cet effet, je souhaite réaffirmer le plein soutien de mon pays aux efforts de l'ONU pour faire de la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures le centre d'attention de l'ensemble du système des Nations Unies.

Conformément aux hautes instructions et orientations de S. M. le Roi Mohammed VI, le Royaume du Maroc maintient un engagement indéfectible en faveur de la promotion des valeurs de paix, de dialogue entre les religions et les cultures, de respect mutuel, de la dignité humaine et du bon voisinage. Il accorde également une grande importance à la lutte contre toutes les formes de discrimination, de xénophobie, de haine et de rejet de l'autre, y compris l'islamophobie, l'antisémitisme et la christianophobie.

Pour répondre aux nombreux défis auxquels notre monde est actuellement confronté, notamment la montée des conflits idéologiques, l'intolérance, le repli identitaire, le populisme, la violence, l'extrémisme et le séparatisme, le Royaume du Maroc, en tant qu'acteur agissant, responsable et actif au sein de la communauté internationale, est convaincu qu'un renforcement du multilatéralisme et de l'action collective et cohérente dans l'Organisation en faveur du dialogue, du pluralisme et du respect mutuel sont plus qu'indispensables.

Le Royaume du Maroc veille constamment à demeurer un État modèle où cohabitent, dans un climat de fraternité et de sécurité, les adeptes des religions monothéistes. Mon pays est un carrefour de rencontre et de brassage de différentes cultures, religions et civilisations. En effet, depuis des siècles, musulmans, juifs et chrétiens ont toujours coexisté au sein de notre royaume. Le Maroc a généreusement accueilli et protégé des milliers de musulmans et de juifs de la péninsule ibérique venus

s'y réfugier pour échapper aux persécutions religieuses des XV^e et XVI^e siècles.

Le respect de la diversité culturelle et religieuse fait partie intégrante du vécu quotidien et de la conscience collective de la société marocaine. De même, le Royaume du Maroc œuvre inlassablement pour le renforcement des valeurs de paix, d'harmonie, de croissance et de respect de la diversité culturelle aux niveaux national, régional et international, et ce sous les hautes orientations de S. M. le Roi Mohammed VI.

Dans ce cadre, je souhaiterais rappeler la visite historique de S. S. le pape François au Maroc les 30 et 31 mars 2019, à l'invitation de S. M. le Roi, Commandeur des Croyants – la deuxième visite après celle du pape Jean-Paul II en 1985 – qui constitue un témoignage fort et éloquent du rôle de premier plan joué par le Maroc pour promouvoir le dialogue, la compréhension et la coopération entre les différentes religions et cultures.

Le Maroc accorde une importance fondamentale à l'éducation, qu'il considère comme étant un élément clef pour assurer le développement et l'entretien d'une culture de paix et lutter contre les fléaux de la discrimination, de la haine et de l'extrémisme. Le système éducatif marocain inculque, dès le premier âge, les vertus du respect de l'ouverture, de la diversité et des droits de l'homme. Dans ce cadre, les manuels et cursus scolaires sont systématiquement et périodiquement revus afin d'y inclure les valeurs du vivre-ensemble, de l'harmonie et de la tolérance.

Il sied de noter ici et dans ce sens la décision prise par le Maroc d'enseigner l'histoire et la culture juives en langue arabe aux élèves marocains dès le primaire. De même, afin de mettre en avant les valeurs justes, nobles et respectueuses de la religion islamique et de combattre toute forme de radicalisme et d'extrémisme, le Royaume du Maroc mène diverses initiatives telles que la réforme du champ religieux, la mise à niveau de l'enseignement religieux et la promotion de la coopération avec les pays frères et amis, particulièrement africains.

Dans ce cadre, et sur l'instruction de S. M. le Roi Mohammed VI, Commandeur des Croyants, le Maroc a mis en place la Fondation Mohammed VI des oulémas africains ainsi que l'Institut Mohammed VI de formation des imams, mourchidines et mourchidates. Dans ce cadre, le Royaume dispense une formation multidimensionnelle à des centaines de prédicateurs et prédicatrices d'un grand nombre de pays africains, arabes, européens et asiatiques.

Le Maroc joue en outre un rôle important au niveau multilatéral en s'impliquant de deux manières. Tout d'abord, mon pays contribue de manière très active aux discussions sur cette question au sein des différents organes de l'ONU. Ensuite, il participe aux processus d'élaboration et d'approbation des résolutions pertinentes de l'ONU. C'est dans cette perspective que le Maroc a présenté à l'Assemblée générale en juillet 2019 la résolution historique 73/328 sur la promotion du dialogue interreligieux et interculturel et de la tolérance dans la lutte contre les discours de haine.

En outre, l'Assemblée générale a adopté en juillet 2021 à l'unanimité la résolution 75/309, présentée par le Maroc, qui proclame, pour la première fois de l'histoire de l'ONU, le 18 juin de chaque année Journée internationale de la lutte contre les discours de haine. C'est une autre illustration de la contribution du Maroc en tant que bâtisseur de ponts de tolérance et de dialogue entre les religions, les cultures et les nations.

À cet égard, je voudrais inviter toutes les personnes présentes à l'événement qui sera organisé par le Royaume du Maroc et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger pour marquer la célébration du deuxième anniversaire de la Journée internationale de la lutte contre les discours de haine, qui se tiendra lundi prochain à 11 heures dans la salle du Conseil de tutelle.

Le Maroc est également fier d'avoir largement contribué à l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'action, documents et résolutions qui constituent la pierre angulaire des efforts et initiatives onusiens visant à promouvoir la culture de paix, les valeurs universelles de modération et de tolérance et la lutte contre tous les maux de discrimination et d'exclusion. Il s'agit notamment du Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux ; de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine ; de la Déclaration de Marrakech sur la protection des minorités religieuses dans les pays musulmans ; du Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ; et enfin du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles.

Je voudrais souligner ici que le Royaume du Maroc, membre fondateur de l'Alliance des civilisations – dont nous saluons le Haut-Représentant, Miguel Ángel Moratinos – participe activement aux dialogues et conférences mondiaux et œuvre en faveur de la compréhension

et de l'enrichissement culturel. Il ne ménage aucun effort pour promouvoir un dialogue de paix permettant l'écllosion de véritables synergies au sein de la communauté internationale.

Mon pays a été heureux d'accueillir en novembre 2022 le neuvième Forum de l'Alliance des civilisations dans la ville historique de Fès, mettant en avant les valeurs du dialogue et de la tolérance ainsi que le rôle de l'Afrique en tant qu'acteur positif sur la scène internationale.

La Déclaration de Fès, adoptée en tant que document final du Forum, est un texte qui revêt une importance particulière. Elle met en lumière les principes fondamentaux du dialogue interculturel, de la tolérance et de la coopération internationale. Cette déclaration souligne, entre autres, l'importance du rôle central de l'éducation ; des femmes et des jeunes en tant que médiateurs dans la lutte contre la discrimination et l'intolérance ; du sport en tant que vecteur de paix et d'inclusion ; du rôle des chefs religieux dans la promotion de la paix, de la coexistence et de l'harmonie sociale ; de la redynamisation du multilatéralisme par la culture de la paix ; et de la lutte contre les discours de haine en ligne.

Je voudrais conclure cette déclaration par un extrait du message adressé par S. M. le Roi aux participants à la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel : collaborer pour notre avenir commun, qui se tient actuellement à Marrakech, du 13 au 15 juin :

« [N]ous devons prendre conscience qu'en réussissant à instaurer un dialogue fructueux entre les religions et les civilisations, nous répondrons à de nombreuses problématiques et à plusieurs défis menaçant l'avenir de notre planète et compromettant l'idéal du vivre-ensemble. Embarqués tous à bord du même navire, nous affrontons le même destin. Face à ces enjeux, nous devons nous représenter dès à présent comment sera le monde que nous souhaitons léguer aux générations futures. Telle est la responsabilité des parlements, des institutions religieuses, des élites intellectuelles, des gouvernements, de la société civile et de la presse ».

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : La promotion et la culture du dialogue, de la tolérance et de la non-discrimination constituent le noyau de la dignité et des droits humains, qui sont indispensables pour bâtir des sociétés pacifiques et inclusives. Alors que l'humanité traverse une période difficile de son histoire, la promotion

d'une culture qui met en valeur la paix, la compréhension et la coopération est essentielle, car l'intolérance, l'exclusion et la discrimination, dans leurs diverses formes et manifestations, continuent de créer des lignes de division et de générer des conflits dans de nombreuses régions du monde.

Le renforcement des dispositifs militaires et l'escalade des hostilités échappant à tout contrôle, accompagnés de la diffusion de discours de haine au plus haut niveau politique, persistent, notamment dans notre voisinage immédiat.

L'Arménie s'est félicitée du lancement de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine par le Secrétaire général en 2019, et encourage le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, en tant que référent pour la mise en œuvre de la stratégie, à recenser clairement les cas de discours de haine, qui sont à la fois un facteur et un indicateur du risque d'atrocités criminelles. Comme nous l'avons si souvent constaté, si aucune mesure n'est prise, l'intolérance et la promotion de discours de haine contre les groupes nationaux, ethniques et religieux peuvent conduire à des génocides, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'UNESCO joue un rôle important et singulier dans la promotion de la culture de paix et dans la protection du patrimoine culturel. Les conflits armés et l'action militaire peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur les objets du patrimoine culturel, qui ont une valeur irremplaçable pour l'humanité tout entière, car elles sont des expressions uniques au monde de l'histoire, de l'identité et de la mémoire culturelle. Aujourd'hui, les sites arméniens chrétiens millénaires du Haut-Karabakh sont au bord de la destruction totale. La profonde inquiétude de l'Arménie quant au sort des biens culturels dans le Haut-Karabakh se fonde également sur l'élimination totale et intentionnelle par le passé du patrimoine arménien au Nakhitchevan par l'Azerbaïdjan.

La destruction du patrimoine culturel arménien a fait l'objet d'un suivi et de rapports détaillés, notamment grâce à l'utilisation de technologies numériques modernes. En particulier, la technologie satellitaire a été de plus en plus utilisée pour surveiller et exposer les efforts déployés pour détruire ou modifier les sites culturels. Le génocide culturel perpétré sur la base de la haine ethnique et dont l'objectif est de détruire les traces de la présence historique et civilisationnelle d'une nation en particulier n'est plus une simple rumeur : des images à haute résolution

en attestent, plaçant des preuves matérielles et factuelles sous les yeux de la communauté internationale.

L'Arménie a toujours demandé qu'une mission d'enquête de l'UNESCO soit déployée dans le Haut-Karabakh et les zones limitrophes afin d'aider à préserver le vaste patrimoine culturel propre à la région. Pourtant, les efforts des organisations internationales pour évaluer de manière indépendante et impartiale les faits sur le terrain ont sans cesse été entravés.

Ceux qui, au nom d'une prétendue neutralité, passent sous silence des situations d'effacement du patrimoine culturel face à des preuves irréfutables doivent se rappeler que, dans la plupart des cas, les politiques de crimes de haine et de violence contre la culture et l'histoire soutenues par l'État sont suivies par d'autres types d'atrocités.

Le regretté Secrétaire général Dag Hammarskjöld a un jour déclaré :

« Il ne faut jamais renier sa propre expérience ni ses convictions au nom de la paix et du calme ».

Une culture de paix ne peut se développer que lorsque le droit à la vérité, à la justice et aux garanties de non-répétition est assuré, et la communauté internationale a donc le devoir moral de défendre les valeurs et convictions qui nous unissent en tant que peuples.

L'Arménie reste attachée à un système multilatéral fort et efficace, au cœur duquel réside le respect des droits humains et de l'état de droit. Nous sommes déterminés à continuer d'œuvrer en faveur de la justice, de la tolérance et de la non-discrimination, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux valeurs et objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation vénézuélienne au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Le monde est confronté à une situation grave causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dans un contexte où les conséquences du colonialisme et de l'ordre économique international injuste avaient déjà entraîné la propagation de la faim, de l'extrême pauvreté, de l'exclusion, de l'ignorance et des inégalités. À cette situation s'ajoute le danger que représentent les changements climatiques pour notre survie.

Malgré cette toile de fond complexe, à laquelle nous devrions faire face grâce à la coopération et la solidarité,

les conflits se multiplient et les dépenses consacrées à la modernisation et à l'expansion des armements, notamment nucléaires, à raison de millions de dollars, ne cessent d'augmenter, autant de ressources qui permettraient de promouvoir la paix et le développement durable.

Il reste tant à faire pour jouir d'une véritable culture de paix, qui favorise la compréhension entre les peuples, la tolérance et le respect mutuel face aux différences. Il ne saurait y avoir de paix sans développement socioéconomique, sans justice et sans équité pour tous et toutes. Il ne saurait non plus y avoir de paix ni de renforcement d'une culture qui y contribue sans le respect strict des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et du droit international, en particulier l'interdiction de l'emploi ou de la menace de l'emploi de la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le respect de la souveraineté et l'autodétermination des peuples.

L'application de mesures coercitives unilatérales comme outils de pression et la promotion d'idéologies suprémacistes, racistes et xénophobes, qui sont fausses d'un point de vue scientifique et inacceptables d'un point de vue moral, ne contribuent pas non plus à une culture de paix.

Mon pays, qui vit depuis plus de 60 ans sous une menace constante, sait et apprécie à sa juste valeur l'importance de la paix. Pendant toutes ces années, Cuba a dû faire face au terrorisme d'État, à l'agression militaire, à la guerre bactériologique, aux campagnes constantes de diffamation et de manipulation de la réalité cubaine, ainsi qu'au blocus économique, commercial et financier, qui constitue un acte de guerre économique en temps de paix et nuit au quotidien au peuple cubain. Toutes ces pratiques sont celles d'un même pays.

Face à cette politique d'hostilité systématique, Cuba a toujours défendu sa souveraineté et son droit à vivre en paix, selon le modèle de pays que notre peuple a librement choisi. Nous sommes fermement attachés à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Nous réaffirmons et défendons le droit international, la Charte des Nations Unies et la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, signée par les chefs d'État et de gouvernement à La Havane en 2014.

Cependant, un monde de paix ne restera qu'une utopie tant que nous ne donnerons pas la priorité au multilatéralisme et que nous ne veillerons pas au respect de nos différences légitimes. La promotion d'une culture de paix

est la voie à suivre pour parvenir à un monde meilleur, plus juste et plus durable pour tous et toutes.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Je tiens tout d'abord à remercier le président de l'Assemblée générale, M. Csaba Kőrösi, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole dans le cadre d'un débat sur une question d'importance vitale pour l'ensemble de l'humanité : la paix.

Je prends la parole au nom de la République de Guinée équatoriale premièrement pour remercier le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Csaba Kőrösi, d'avoir organisé cette importante séance sur la promotion d'une culture de paix. Deuxièmement, je tiens à féliciter le Secrétaire général, António Guterres, du rapport complet (A/77/614) qu'il a rédigé sur le sujet, en application de la résolution 76/68, sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

Le mahatma Gandhi a dit qu'il n'y a pas de chemin vers la paix, la paix est le chemin. En effet, les nombreux obstacles auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée, notamment les conflits armés, le terrorisme, les tensions entre les puissances nucléaires, les pandémies et les effets des changements climatiques, ne peuvent être surmontés par l'ensemble de l'humanité que si nous vivons en paix et si la paix règne dans le monde entier.

De fait, jouir de la paix et vivre dans un monde de paix serait le résultat de la promotion d'une culture de paix, et cela passe par la promotion d'une culture de non-violence. La culture de paix est un processus qui suppose de créer et de mettre en place un environnement propice au dialogue et à la discussion, afin de trouver des solutions aux problèmes et aux tensions. C'est un processus dans lequel tout un chacun doit être valorisé, grand et petit, et peut participer aux décisions et les influencer.

Par conséquent, l'humanité, par le biais des institutions comme l'ONU et ses organes de décision tels que le Conseil de sécurité, doit rendre obligatoires la promotion de la culture de paix, la fin des violences et la pratique de la non-violence au moyen de l'éducation, du dialogue et de la coopération dans le cadre du multilatéralisme. Grâce à l'éducation formelle, à l'éducation fondée sur les compétences et aux programmes de sensibilisation culturelle, nous pouvons créer et maintenir une culture de paix.

La République de Guinée équatoriale estime qu'il est essentiel de réaffirmer d'une seule voix notre attachement aux idéaux consacrés par la Déclaration et le Programme d'action des Nations Unies en faveur d'une culture de paix. Pour ce faire, le Gouvernement équatorien continuera à œuvrer avec une détermination sans faille pour assumer sa part de responsabilité collective afin de construire une paix plus durable et contribuer à garantir le bien-être collectif de l'humanité.

C'est dans cette logique que S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, a déclaré le 5 janvier 2019, devant la Fédération de la paix et de l'amour dans le monde :

« La grandeur d'un peuple ne se mesure pas à ses dimensions géographiques, mais plutôt à sa force spirituelle et à sa direction de l'action humanitaire, à sa capacité de concevoir des stratégies ancrées dans la recherche de la paix et dans la coexistence saine entre les nations et les peuples, car il s'agit d'un principe fondamental et important pour le développement ».

C'est pourquoi la République de Guinée équatoriale appuie le projet de résolution A/77/L.74 présenté par le Bangladesh et s'en est portée coauteure.

Pour conclure, je tiens à encourager tous les États Membres du système des Nations Unies à promouvoir la culture de paix. Puisqu'il n'y a pas de chemin vers la paix, mais que la paix est le chemin, nous devons renforcer tous les moyens et instruments qui permettent de régler les différends de manière pacifique, dans un esprit de respect de la dignité humaine, de tolérance et de non-discrimination. Nous devons également renforcer les capacités nationales à mettre en œuvre des politiques et des programmes destinés à réduire considérablement la part de la population mondiale de tous âges vivant dans la pauvreté.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'accent mis par l'Assemblée générale sur la culture de paix en tant que moteur et catalyseur de la paix et du développement. Nous sommes fermement convaincus que le pluralisme, la tolérance, le respect mutuel et la diversité des religions et des croyances sont les fondements qui permettent de promouvoir la fraternité humaine et de faciliter une culture de paix.

Accueillir, respecter et honorer toutes les confessions est une tradition aussi ancienne que l'Inde elle-même. Le grand penseur et philosophe indien Swami Vivekananda a dit :

« Nous croyons non seulement à la tolérance universelle, mais nous acceptons toutes les religions comme vraies ».

Il convient de rappeler que l'Inde voit le monde entier comme une seule grande famille interconnectée. Cette philosophie immuable nous a constamment guidés dans nos interactions et nos échanges d'idées avec le monde extérieur. D'ailleurs, et comme beaucoup le savent ici, le thème de la présidence indienne du Groupe des Vingt est Vasudaiva kutumbakam : une Terre, une famille, un avenir.

Sarva Dharma Sambhava est également un concept propre à la laïcité indienne qui défend le fait que toutes les religions sont intrinsèquement bonnes et dignes de respect. Ce principe d'égalité de respect et de traitement pour toutes les religions fait partie de l'éthique indienne depuis des millénaires. De plus, ce principe est inhérent à la Constitution indienne.

Nous saluons les efforts déployés par le Bangladesh pour présenter aujourd'hui le projet de résolution sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix (A/77/L.74), dont l'Inde est heureuse de se porter coauteure. Nous sommes intimement convaincus que l'exercice du droit à la liberté d'opinion et d'expression et le plein respect de la liberté de rechercher, recevoir et donner des informations jouent un rôle important dans la promotion du pluralisme et la lutte contre l'intolérance religieuse.

Aujourd'hui, comme chacun le sait, le monde est confronté à de graves menaces en raison de tensions géopolitiques et d'un développement inégal. Les cas d'intolérance, de discrimination et d'actes de violence fondés sur la religion ou les convictions se multiplient. Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation des manifestations d'intolérance, de discrimination ou de violence à la fois envers les adeptes des religions abrahamiques et non abrahamiques.

Il est indéniable que les formes contemporaines de sentiments antireligieux sont en hausse. Elles doivent être prises en compte dans nos discussions ; nous ne pouvons les exclure pour des raisons d'opportunisme politique.

Nous condamnons fermement les actes de discrimination ou de violence motivés par l'antisémitisme, la christianophobie ou l'islamophobie. Nous sommes également très préoccupés par l'augmentation accrue du nombre d'attaques perpétrées contre des lieux de culte, notamment des églises, des gurudwaras, des monastères, des mosquées, des temples, des synagogues et d'autres

sites religieux. Le moment est venu de travailler de concert pour renforcer la fraternité humaine et de redoubler d'efforts pour construire une culture de paix. Nous appelons à renforcer les efforts internationaux pour favoriser un dialogue mondial sur la promotion d'une culture de paix et réaffirmons que le dialogue interreligieux doit être inclusif, plus large et englober toutes les religions et toutes les confessions.

Le terrorisme, qui est une manifestation d'intolérance et de violence, est l'antithèse de toutes les religions et cultures. Le monde devrait s'inquiéter des terroristes qui utilisent la religion pour justifier leurs actes et de ceux qui les soutiennent dans cette tentative. Nous devons adopter le principe de tolérance zéro face au terrorisme et à l'extrémisme violent.

Je tiens également à dire qu'une coopération internationale efficace sur l'un ou l'autre des piliers de l'ONU, qu'il s'agisse des droits humains, du développement ou de la paix et la sécurité, restera illusoire si les pays ne reconnaissent ni ne promeuvent les valeurs de la démocratie, du pluralisme et de l'état de droit dans les travaux de l'ONU. Je suis sûre que nous sommes tous et toutes d'accord pour dire qu'il est important de préserver l'unité de l'ONU en repoussant toute tentative d'attiser les dissensions, en particulier dans les questions liées à la religion. Les États Membres doivent travailler de concert pour renforcer une véritable culture de paix et concevoir le monde comme une grande famille, à l'instar de l'Inde.

Enfin, et à notre grand regret, nous avons entendu des propos tout à fait déformés et inexacts, pour ne pas dire malveillants, de la part d'une certaine délégation. Nous ne ressentons qu'une profonde compassion pour cette mentalité marquée par des mensonges à répétition qui découle, à n'en pas douter, de l'ignorance et d'un manque total d'appréciation d'une culture de paix. Contrairement à la délégation en question, je ne ferai pas perdre de temps à l'Assemblée qui est réunie dans cette salle pour renforcer le multilatéralisme et favoriser un dialogue de paix. Je n'ai qu'un conseil à donner à cette délégation : que ses membres se réfèrent aux nombreuses déclarations au titre du droit de réponse prononcées par le passé. Ils y trouveront la réponse qu'ils cherchent.

En ce qui concerne mon pays, l'Inde, notre programme sera toujours constructif, progressif et dans l'intérêt du plus grand bien de l'humanité. Dans l'esprit de notre philosophie civilisationnelle, nous restons déterminés à diffuser ce message d'humanité, de démocratie, de paix et de non-violence. Nous continuerons de travailler avec tous les États Membres et les entités de l'ONU pour

promouvoir une culture de paix fondée sur la compréhension, la compassion et le respect.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur remercie le Secrétaire général de son rapport, intitulé « Promotion d'une culture de paix » (A/77/614), et salue le rôle de premier plan qu'a joué la délégation bangladaise dans la négociation du projet de résolution intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix », publié sous la cote A/77/L.74, qui est examiné par l'Assemblée générale et dont mon pays s'est porté coauteur.

La situation actuelle est alarmante. La coexistence pacifique et le développement sont menacés par la persistance des conflits, la recrudescence des discours de haine, l'impunité, la dévastation causée par les catastrophes naturelles et un nombre sans précédent de personnes déplacées et de réfugiés, entre autres facteurs. L'objectif de parvenir à une culture de paix durable semble s'éloigner de plus en plus face aux nouvelles menaces qui exacerbent les causes de la violence et qui s'expriment par l'intolérance, la discrimination et la désinformation. Certains conflits sont amplifiés par la propagation de discours qui incitent à la haine et à l'intolérance envers des États, des communautés appartenant à divers groupes ethniques, religieux, culturels ou ayant des opinions différentes, et même envers le personnel déployé par l'ONU pour appuyer le règlement des conflits. Tous ces éléments sont préoccupants.

Le recours à des discours et à la propagande pour inciter à la haine a déjà démontré son potentiel de destruction dans les années qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale. Il est impératif de les bannir définitivement, car ces récits construisent des réalités et nous rendent responsables de leurs conséquences. Cependant, ces circonstances, loin de nous décourager, devraient être notre principale motivation pour redoubler d'efforts afin de promouvoir une culture de paix qui garantisse la justice, l'équité et l'inclusion dans nos sociétés. Nous devons renouveler notre engagement à affronter la situation actuelle grâce à des processus qui permettent aux femmes et aux jeunes de participer à la prise de décision.

Conformément à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, mon pays a actuellement la responsabilité, conférée par l'Assemblée générale, d'occuper un siège non permanent au Conseil de sécurité. La contribution de l'Équateur aux travaux du Conseil est soutenue par les principes qui orientent sa politique étrangère. Le dialogue direct, qui est le meilleur outil de prévention, la rencontre

et la recherche de la paix et du développement font partie intégrante de ces principes.

Les principes de la culture de paix font partie intégrante de la législation de l'Équateur. Mais surtout, ils sont ancrés dans la conscience d'un peuple pacifique qui, ces dernières années, a été menacé par la criminalité transnationale organisée dont l'objectif est de faire disparaître nos institutions démocratiques. Cette tentative n'aboutira pas, car l'Équateur est un pays engagé en faveur de la paix, du développement durable et de la démocratie.

Pour toutes ces raisons, nous saisissons cette occasion pour redire notre préoccupation face à la persistance et à la prolifération de la violence et des conflits dans différentes régions du monde. La paix est un processus participatif, positif et dynamique qui exige un esprit d'entente mutuelle et de coopération.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer notre engagement à soutenir les efforts visant à instaurer une culture de paix et à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix (résolutions 53/243 A et B) aux niveaux local, national, régional et international.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui sur la culture de paix. Cette question revêt la plus haute importance à la lumière des défis et des crises croissants qui sapent les efforts de paix dans le monde, à commencer par la propagation des discours de haine, l'intolérance et la multiplication des conflits armés, ainsi que les répercussions des crises humanitaires et des changements climatiques.

Pour faire face à ces menaces, nous devons redoubler d'efforts afin de promouvoir une culture de paix. Les Émirats arabes unis sont convaincus qu'il s'agit d'un socle sur lequel construire des sociétés pacifiques et prospères qui sont conscientes de leurs différences et les considèrent comme des vecteurs de progrès et de prospérité. Dans ce contexte, nous attendons avec impatience l'adoption du projet de résolution sur une culture de paix déposé par le Bangladesh (A/77/L.74) et dont mon pays s'est porté coauteur.

Nous appuyons également l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport sur le sujet d'aujourd'hui (A/77/614) concernant la nécessité de tirer parti des connaissances et de l'expérience existantes afin de promouvoir une culture de paix face à la multiplication des conflits. Pour ce faire, nous devons continuer à mettre

en commun les meilleures pratiques et à étudier les moyens de relever les défis qui compromettent la paix et la stabilité, tout en nous concentrant sur les répercussions des discours de haine et de l'extrémisme, en particulier sur les femmes et les jeunes filles.

Nous soulignons la nécessité d'adopter une approche volontariste et globale au niveau international pour faire face aux menaces que représentent le racisme, l'intolérance et l'extrémisme sous toutes leurs formes, compte tenu en particulier du fait que l'extrémisme attise, exacerbe et prolonge les conflits. C'est pourquoi les Émirats arabes unis ont fait de cette question une priorité absolue, notamment durant leur mandat au Conseil de sécurité. La séance du Conseil que mon pays organise aujourd'hui sur l'importance des valeurs de la fraternité humaine pour la promotion et la pérennisation de la paix (voir S/PV.9346) illustre la prise de conscience sur le rôle essentiel que jouent les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique pour donner aux sociétés les moyens d'être résilientes et de consolider et pérenniser la paix.

Le projet de résolution A/77/L.74, déposé par les Émirats arabes unis et le Royaume-Uni au Conseil de sécurité et qui doit être adopté aujourd'hui, a pour objectif de faire face aux menaces que représentent l'extrémisme, l'intolérance et les discours de haine ainsi que de promouvoir les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique dans les situations de conflit.

Il ne fait aucun doute qu'il est essentiel de renforcer les partenariats et de promouvoir la coordination entre tous les acteurs, notamment les gouvernements, le secteur privé et les institutions de la société civile, si nous voulons mener des ripostes efficaces et globales. Chacun et chacune d'entre nous a une contribution particulière à apporter à la promotion d'une culture de paix. À cet égard, nous soulignons l'importance de la participation pleine, égale et véritable des femmes à ces efforts, compte tenu du rôle essentiel qu'elles jouent dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

Il est également nécessaire d'investir dans le potentiel et la capacité des jeunes à trouver des solutions, de promouvoir la compréhension mutuelle et de répondre à leurs préoccupations afin que les groupes extrémistes et terroristes ne les exploitent pas pour atteindre leurs objectifs.

Nous sommes convaincus que les dirigeants religieux et communautaires ont un rôle indispensable à jouer pour favoriser la compréhension mutuelle entre les différents peuples. À cet égard, les Émirats arabes

unis ont créé le prix Zayed pour la fraternité humaine, qui récompense chaque année des personnes et des organisations entièrement consacrées à la paix et qui y ont apporté une contribution précieuse. De plus, la Maison de la famille abrahamique, à Abou Dhabi, est un lieu de promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et du dialogue entre personnes de bonne volonté.

Convaincus que l'éducation joue un rôle essentiel pour forger une génération qui croit aux valeurs de la coexistence pacifique et de la compréhension mutuelle, les Émirats arabes unis ont tenu à ce que la tolérance fasse partie intégrante de leur système éducatif par le biais de plusieurs initiatives, notamment le projet « Sur les traces de Zayed », qui vise à renforcer la communication et le dialogue positif entre les étudiants.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, l'espace numérique sera un sujet important au cours des 10 années à venir. Nous devons donc concentrer nos efforts sur la lutte contre la propagation des discours de haine sur les médias sociaux et diffuser d'autres discours qui promeuvent les valeurs humaines entre les peuples.

Pour conclure, nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre nos discussions sur une culture de paix, notamment dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix et du Sommet de l'avenir, qui se tiendra l'année prochaine. En dépit des réalisations importantes accomplies, nous devons continuer à œuvrer de concert pour relever les défis et garantir un avenir meilleur aux peuples du monde entier.

M^{me} Mozgovaya (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne remercie le Bangladesh d'avoir présenté le projet de résolution et se félicite de son adoption par consensus.

Le Biélorus est fermement attaché aux idéaux de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, mais il constate avec regret que, 20 ans plus tard, le monde est encore loin d'avoir concrétisé ce concept.

Aujourd'hui, le monde est toujours secoué par des conflits. D'anciens foyers de tensions subsistent tandis que de nouveaux apparaissent. Au lieu d'une compréhension et d'une coopération mutuelles, nous n'assistons qu'à des affrontements croissants et à des discours accusateurs envers les uns et les autres. Au lieu d'un dialogue sur un pied d'égalité, nous voyons une politique de deux poids, deux mesures et des ingérences flagrantes dans les affaires intérieures des États. Au lieu de respecter la diversité culturelle et le pluralisme, certains pays tentent

sans relâche d'imposer aux autres leur paradigme de valeurs et leurs points de vue. Au lieu de promouvoir le développement durable et de renforcer une coopération commerciale et économique mutuellement bénéfique, nous sommes les témoins involontaires de l'imposition inconsidérée de sanctions illégales.

La Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, adoptés par l'ensemble des États Membres il y a plus de 20 ans, appelaient à s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale non conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies et prenaient acte du fait qu'elles entravent le développement socioéconomique des pays concernés, compromettent le bien-être de leurs populations et font obstacle au plein exercice des droits humains.

Mais aujourd'hui, les sanctions restent pratiquement le seul outil dont disposent les pays occidentaux pour lutter contre ceux qui ne sont pas d'accord avec l'« ordre fondé sur des règles » qu'ils imposent. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour appeler une fois de plus les pays occidentaux à revoir leurs approches et à lever les mesures unilatérales et coercitives qui enfreignent le droit international et sapent la culture de paix au niveau mondial.

Après les horreurs de la guerre qu'a dû subir notre peuple, la culture de paix est ancrée dans la conscience et les gènes des Biélorussiens et elle est inscrite dans notre code culturel. La notion de culture de paix est au cœur de notre politique étrangère. Ce n'est pas un hasard si de nombreuses dispositions de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix trouvent un écho dans l'initiative du Président du Biélorus visant à entamer un dialogue mondial avec les principaux acteurs internationaux, dans le véritable esprit de San Francisco, afin de construire un nouveau système de sécurité collective internationale.

Aujourd'hui, le monde a besoin que les dirigeants mondiaux s'attellent vigoureusement à trouver des moyens de surmonter leurs divergences. Concrétiser la notion de culture de paix pourrait être un outil pour atteindre cet objectif. Attaché aux idéaux de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, le Biélorus continuera à contribuer au renforcement de la culture de paix aux niveaux mondial et régional.

M. Mukashev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La délégation kazakhstanaise se félicite du rapport détaillé présenté par le Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix (A/77/614). Ce rapport témoigne de

notre engagement collectif à promouvoir l'harmonie, la compréhension et l'unité entre les nations.

Étant un pays caractérisé par sa diversité ethnique et religieuse, le Kazakhstan accorde la plus grande importance au renforcement du dialogue interconfessionnel, tant au niveau national que mondial. Depuis 2003, nous encourageons activement le dialogue interreligieux en accueillant le Congrès triennal des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles. La dernière édition du Congrès, la septième, s'est tenue en septembre. Nous avons été honorés de la participation de personnalités éminentes telles que S. Ém. Ahmed Al-Tayeb, grand imam d'Al-Azhar, S. S. le pape François et d'autres grands chefs religieux qui ont livré au monde des messages forts de paix.

À l'issue de ce congrès, une déclaration finale importante et très détaillée a été adoptée, englobant les principes de pluralisme religieux, de respect mutuel, de non-discrimination et d'égalité. Les participants au Congrès ont pris l'initiative de publier la déclaration finale en tant que document officiel de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. Elle permettra d'orienter les gouvernements, les dirigeants politiques et les organisations internationales dans leur quête d'harmonie interconfessionnelle.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du concept de culture de paix de l'ONU, dont l'objectif est de promouvoir le dialogue et la compréhension entre les différentes cultures, religions et nations afin de parvenir à une paix et une sécurité durables.

Dans cet esprit, la délégation kazakhstanaise est heureuse de se porter aujourd'hui coauteure du projet de résolution sur cette question. Nous félicitons également la délégation bangladaise des efforts qu'elle a déployés avec diligence et transparence afin de faciliter l'élaboration du texte du projet de résolution et pour avoir mené avec succès le processus de négociation en vue de parvenir à un consensus.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir organisé la présente séance. Je le remercie également de ses observations liminaires importantes.

Nous remercions la délégation bangladaise d'avoir facilité les négociations sur le projet de résolution A/77/L.74, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix », déposé chaque année, et dont mon pays, l'Azerbaïdjan, s'est porté coauteur.

Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport, publié sous la cote A/77/614, sur la promotion d'une culture de paix, soumis en application de la résolution 76/68.

L'Azerbaïdjan attache une grande importance à la promotion d'une culture de paix et veille particulièrement à encourager le dialogue interreligieux et interculturel aux niveaux national et international et à mettre en œuvre différentes initiatives à cette fin.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, en Azerbaïdjan, ONU-Femmes et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en partenariat avec le Gouvernement azerbaïdjanais, ont présenté un plan concernant une série de forums intergénérationnels sur les femmes et la paix et la sécurité afin de sensibiliser à l'intégration des questions de genre dans la reconstruction après les conflits, à l'accès à des moyens de subsistance durables et légaux, à la participation des femmes à la prise de décision et au plaidoyer en faveur de l'approbation du plan d'action national du pays relatif à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le rapport mentionne également la participation de femmes et de jeunes représentants de la société civile d'Azerbaïdjan aux consultations en ligne organisées par ONU-Femmes sur le thème « Au-delà de 2020 : faire progresser les femmes et la paix et la sécurité dans les pays du Partenariat oriental ».

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, la culture de paix est au cœur de la mission fondatrice de l'ONU. En effet, le dialogue interreligieux et interculturel reste l'un des principaux moyens permettant d'atteindre les objectifs plus larges de consolidation et de pérennisation de la paix ainsi que de réconciliation, et il est essentiel pour s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits.

Cependant, la propagande haineuse, la désinformation et les politiques qui visent à semer la discorde pour des motifs religieux et raciaux, à construire des sociétés monoethniques et à défendre les notions d'incompatibilité ethnique, de déshumanisation et de supériorité raciale, continuent d'alimenter l'intolérance fondée sur des conceptions identitaires, déstabilisent les sociétés et compromettent la coexistence pacifique.

Tenter de faire du passé une arme et de diffuser des récits historiques montés de toutes pièces sert ce même objectif, et se solde par des générations qui grandissent avec un profond sentiment de haine et d'intolérance.

L'impunité face à des violations graves du droit international reste l'un des principaux obstacles à la paix, à la justice et à la réconciliation dans certaines régions du monde.

Il est grand temps de traduire les bonnes paroles en actions concrètes. Au moment où nous nous exprimons dans cette salle, des personnes meurent dans des conflits ou sont soufflées par l'explosion de mines en temps de paix, y compris dans mon pays, l'Azerbaïdjan.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général qui considère que les travaux de l'ONU sur la culture de paix peuvent tout naturellement appuyer le Nouvel Agenda pour la paix et son rôle de promotion de la paix et de prévention des conflits.

Les allégations foncièrement incorrectes et fausses qui ont été faites par le représentant de l'Arménie au cours de la présente séance montrent à quel point la haine, l'intolérance et les mensonges dominent le discours de ce pays et la grave menace qu'il fait peser sur la paix, la sécurité et la stabilité de la région.

Il est paradoxal d'entendre l'Arménie porter des accusations de haine et de discrimination fondées sur des motifs ethniques, alors que la déshumanisation et la non-reconnaissance de l'identité des Azerbaïdjanais sont si répandues que les stéréotypes anti-azerbaïdjanais sont enseignés à l'école dès leur plus jeune âge aux enfants arméniens et sont devenus une opinion largement acceptée selon laquelle les Azerbaïdjanais et les Arméniens sont ethniquement irréconciliables. Au cœur des véritables objectifs et politiques de l'Arménie réside une idéologie raciste déjà ancienne, qui cherche à unifier tous les Arméniens au sein d'un État unique et monoethnique.

C'est exactement ce que l'Arménie a cherché à accomplir en expulsant tous les Azerbaïdjanais, soit plus de 200 000 personnes, de leurs terres ancestrales en Arménie, en déclenchant une nouvelle agression contre l'Azerbaïdjan, en occupant une grande partie du territoire souverain de mon pays et en procédant à un nettoyage ethnique.

Pendant les plus de 30 ans qu'ont duré le conflit et l'occupation, l'Arménie a fait subir au patrimoine culturel azerbaïdjanais dans les territoires anciennement occupés des pillages, des destructions et des actes de vandalisme à grande échelle. Ces faits sont tout à fait choquants et inédits. Je me contenterai d'en mentionner quelques-uns. Ainsi, sur 67 mosquées dans les territoires anciennement occupés, 64 ont été détruites. L'utilisation délibérée de mosquées comme enclos pour les cochons

et les vaches pendant l'occupation était une action forte et symbolique qui visait spécifiquement à nous insulter. Plus de 900 cimetières dans ces territoires ont été détruits ou profanés. Ils ont été délibérément pris pour cibles en raison de leur importance familiale, historique et culturelle pour notre peuple.

En outre, en dépit de la fin de la guerre à l'automne 2020, au mépris flagrant de la mesure contraignante indiquée par la Cour internationale de Justice le 7 décembre 2021, dans laquelle elle a ordonné à l'Arménie de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'incitation et l'encouragement à la haine raciale, notamment par des organisations ou des personnes privées sur son territoire, contre les personnes d'origine nationale ou ethnique azerbaïdjanaise, diverses organisations opérant en Arménie continuent d'attiser la haine envers les Azerbaïdjanais en toute impunité.

Malgré les conséquences dévastatrices de l'agression déployée contre mon pays et les atrocités et souffrances indicibles que notre peuple a endurées, c'est l'Azerbaïdjan qui, à la fin de la guerre, a proposé à l'Arménie en toute bonne foi de normaliser leurs relations interétatiques. Cette initiative a été largement appuyée par la communauté internationale.

L'Azerbaïdjan reste pleinement attaché aux objectifs visant à l'édification d'une région pacifique, sûre, stable et prospère et continuera d'œuvrer en faveur de la consolidation de la paix après le conflit, de la réintégration et du développement dans la région. Nous souhaitons contribuer davantage à la culture de paix, renforcer l'ordre juridique, faire progresser le programme de prévention, garantir le respect du principe de responsabilité et renforcer le dialogue et la solidarité mondiale.

M. Rizal (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe à la déclaration faite par la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Tout d'abord, nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la promotion d'une culture de paix, publié sous la cote A/77/614.

Notre séance d'aujourd'hui est un moment opportun pour réfléchir à la Décennie internationale du rapprochement des cultures qui vient de s'achever et à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Force est malheureusement de constater que, 24 ans après l'adoption de la Déclaration et du

Programme d'action en faveur d'une culture de paix, l'objectif primordial de la paix semble de plus en plus lointain. De nombreuses régions du monde sont actuellement en proie à des conflits, à des troubles et à des bouleversements, récents ou de longue date. Le règlement pacifique des différends est délaissé au profit d'une escalade des tensions. Nous traversons une période d'instabilité sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les actes de terreur et les crimes de haine qui découlent de la discrimination raciale et religieuse, ainsi que la xénophobie, ne font qu'aggraver la situation. Si nous avons constaté certains efforts pour sensibiliser davantage à ces tendances préoccupantes et y remédier, notamment par le biais de la proclamation de journées internationales, l'ardeur que nous mettons à lutter contre certains de ces phénomènes, tels que l'islamophobie, laisse encore à désirer.

La situation désastreuse à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui illustre l'importance de cultiver une culture de paix. Il est impératif d'encourager à échelle mondiale le respect de la paix et de la non-violence, le dialogue interculturel et l'inclusion sociale. Nous devons défendre avec détermination la coexistence pacifique entre les nations, les peuples, les religions et les cultures. La culture de paix est une dimension importante de l'engagement international en faveur de la promotion de la compréhension mutuelle et de la coopération pour instaurer la paix dans le monde.

Il est essentiel d'encourager les interactions entre les États, mais aussi entre les peuples de confessions, de cultures et de valeurs différentes si nous voulons faire progresser la compréhension, l'acceptation et l'appréciation de nos différences. En retour, cela contribuera à renforcer la paix et la sécurité mondiales, condition nécessaire à un développement socioéconomique durable. Étant un pays qui regroupe de nombreuses cultures, races et religions, la Malaisie est fermement convaincue que la compréhension mutuelle, le respect et la tolérance entre les religions, les cultures et les peuples constituent le socle de la culture de paix.

Nous considérons également que l'adoption d'une culture de paix doit commencer chez soi. Dans cet esprit, le Premier Ministre malaisien a élaboré le concept de Malaysia Madani, articulé autour de six valeurs fondamentales, à savoir la durabilité, la prospérité, l'innovation, le respect, la confiance et la compassion, témoignant du souhait de la Malaisie de former une nation humaniste fondée sur ses valeurs civilisationnelles.

Le statu quo n'est pas tenable. Il est plus important que jamais de cultiver une culture de paix à l'échelle mondiale. Nous devons impérativement abandonner les discours incendiaires au profit d'un dialogue constructif. Toutes les couches de la société, des gouvernements aux individus, partagent cette responsabilité collective de promouvoir et maintenir la paix dans le monde.

Je conclurai en citant Ralph Waldo Emerson :

« La paix ne peut être obtenue par la violence, elle ne peut être atteinte que par la compréhension ».

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation bangladaise des efforts qu'elle a déployés afin de faciliter l'élaboration du projet de résolution A/77/L.74, sur une culture de paix.

Le Royaume de Bahreïn souligne l'importance de la promotion d'une culture de paix grâce au dialogue et à la médiation afin de prévenir les conflits et de créer les conditions nécessaires au règlement des différends par des moyens pacifiques et durables et par la promotion de la diplomatie préventive.

Le Royaume de Bahreïn, sous l'égide de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa et avec l'appui de S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre du Royaume de Bahreïn, est fier de son histoire civilisationnelle et culturelle fondée sur la tolérance et la coexistence pacifique. Nous appuyons les efforts de la communauté internationale pour promouvoir la sécurité et la paix afin d'établir entre les nations et les cultures des relations fondées sur l'amitié, la compréhension, le dialogue et le respect d'autrui, conformément aux principes de l'islam, aux dispositions du droit international et à l'engagement de préserver les droits et la dignité des êtres humains sans discrimination fondée sur la race, le genre ou la religion.

Le Royaume de Bahreïn est fier de célébrer chaque année, le 5 avril, la Journée internationale de la conscience, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/329, qui souligne l'importance de la conscience internationale pour les efforts collectifs de la communauté internationale en faveur de la paix, de la tolérance et de la préservation des peuples face au fléau de la guerre et des conflits, tout en rejetant la violence et la haine et en instaurant un monde sûr et durable, caractérisé par l'harmonie, la coexistence pacifique et la fraternité.

Depuis sa création en 2018, le Centre mondial Roi Hamad pour la coexistence pacifique a lancé de nombreuses initiatives internationales et organisé des

conférences internationales pour le dialogue entre les religions et les cultures, dont la plus récente a été le Forum pour le dialogue de Bahreïn : l'Orient et l'Occident pour la coexistence humaine, qui a coïncidé avec la visite de S. S. le pape et de S. Ém. le cheikh Al-Azhar Al-Sharif, ainsi que la création du Prix international du roi Hamad pour le dialogue et la coexistence pacifique et de nombreux autres prix au service de l'humanité et en faveur du développement durable, de l'émancipation des femmes et de l'autonomisation des jeunes.

Le Royaume de Bahreïn appelle les pays à adopter une convention internationale pour criminaliser les discours de haine fondés sur la religion, l'appartenance confessionnelle et la discrimination. Nous devons œuvrer de concert pour diffuser une culture de paix, promouvoir la fraternité et renforcer l'amitié entre les nations. Il nous faut intégrer ces valeurs à nos programmes scolaires, ainsi qu'à nos activités religieuses, culturelles et sportives.

Enfin, nos efforts continus pour promouvoir une culture de paix et de dialogue entre les différentes religions et cultures nous aideront à surmonter l'ignorance et l'incompréhension qui menacent la cohésion sociale, la paix et la stabilité dans notre monde interconnecté, ouvert et multiculturel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/77/L.74.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.74, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bhoutan, Bolivie (État pluri-national de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, État de Palestine, Éthiopie, Fidji, Gambie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Japon, Kenya, Koweït, Liban, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Maurice, Mexique, Mongolie, Namibie, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République

démocratique populaire lao, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Suède, Suriname, Tchad, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Tuvalu, Uruguay, Viet Nam, Yémen et Zambie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.74, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/77/L.74 ?

Le projet de résolution A/77/L.74 est adopté (résolution 77/296).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les déclarations sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Pine (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont convaincus de la nécessité d'encourager une culture de paix par la promotion de la justice, de la démocratie et des droits humains, ainsi qu'en rejetant la violence et en remédiant aux causes profondes des conflits. En reconnaissance de ces valeurs, nous soutenons la résolution 77/296. Nous remercions le Bangladesh pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve sur ce texte et pour le travail accompli afin de garantir qu'il reflète les vues de toutes les délégations.

M. Ghadirkhomi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole afin d'expliquer la position de la République islamique d'Iran sur la résolution 77/296, que l'Assemblée générale vient d'adopter.

Mon gouvernement reconnaît l'importance de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, adoptés par l'Assemblée générale le 13 septembre 1999, et qui ont servi de base à l'émergence d'une entente au niveau international sur la promotion d'une culture de paix et de non-violence pour le bien de toute l'humanité. Depuis lors, diverses résolutions ont contribué à la mise en œuvre de la Déclaration. C'est dans cette optique que ma délégation s'est aujourd'hui ralliée au consensus sur l'adoption de la résolution 77/296. Toutefois, nous regrettons qu'en dépit de nombreuses demandes formulées par des États Membres, de nouveaux libellés aient été inclus dans la résolution, sans l'accord de l'ensemble des délégations.

À cet égard, je voudrais aborder la question du cinquième alinéa et de la référence qui y est faite à la résolution 76/250. Notre position concernant cette résolution demeure valable, comme nous l'avons déclaré lors de son adoption en séance plénière de l'Assemblée, le 20 janvier 2022 (voir A/76/PV.55). Ma délégation est fermement convaincue que cette résolution n'est pas pertinente pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action. Nous souhaitons également faire part de nos préoccupations concernant la prolifération de références, répétitives et non pertinentes, aux priorités nationales dans le contexte des résolutions relatives à une culture de paix, ce qui nuit à la mise en œuvre de la résolution 53/243 et nous éloigne de nos objectifs communs inscrits dans la Déclaration.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 48 de l'ordre du jour à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) afin de permettre à l'Assemblée de se prononcer rapidement sur le projet de résolution A/77/L.75.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 48 directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 77/505 B).

Point 48 de l'ordre du jour (*suite*)

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Projet de résolution (A/77/L.75)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.75.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/77/L.75,

intitulé « Mur commémoratif en l'honneur des Casques bleus des Nations Unies tombés au service de la paix », déposé par le Bangladesh, le Cameroun, le Canada, la Chine, le Danemark, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Indonésie, l'Irlande, la Jordanie, le Maroc, le Népal, le Nigéria, le Pakistan, le Rwanda, la Zambie et mon propre pays, l'Inde. Je tiens à remercier les 190 délégations qui se sont portées coauteurs de cette initiative, et nous invitons les autres à faire de même.

Depuis 75 ans, le maintien de la paix des Nations Unies représente l'un des outils les plus importants pour atténuer les conflits et promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Au cours de cette période, plus d'un million de femmes et d'hommes originaires de 125 pays ont participé à 71 missions de maintien de la paix aux quatre coins du monde. Aujourd'hui encore, plus de 80 000 soldates et soldats de la paix servent dans diverses zones de conflit, confrontés à des conditions difficiles et risquant leur vie pour préserver la paix. Leurs efforts ont cependant un coût. Au cours de ces 75 années, plus de 4 200 soldates et soldats de la paix ont sacrifié leur vie au service du drapeau bleu. Ces femmes et ces hommes courageux qui venaient de différentes parties du monde, pratiquaient des religions différentes et étaient de cultures différentes étaient unis par leur attachement à la cause de la paix, leur esprit de sacrifice désintéressé, leur professionnalisme et leur détermination à apporter du réconfort à des personnes dont les vies étaient déchirées par un conflit. Ces Casques bleus ont consenti le sacrifice ultime dans l'accomplissement des mandats que nous, les États Membres, leur avons demandé de mener à bien. Il est donc de notre responsabilité de veiller à ce que leur sacrifice ne soit pas oublié et que l'on rende hommage à leur mémoire.

C'est pourquoi, depuis 2015, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, connu sous le nom de Comité des 34, recommande systématiquement l'édification, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, d'un mur commémoratif pour les soldates et soldats de la paix tombés au service de la paix. L'Inde, premier pays fournisseur de contingents et de personnel de police, est profondément attachée à cette cause. Lors du Sommet des dirigeants mondiaux sur le maintien de la paix, qui s'est tenu à New York en 2015, le Premier Ministre indien a déclaré :

« Je voudrais rendre hommage aux soldates et aux soldats de la paix qui ont fait don de leur vie en défendant les idéaux les plus nobles de l'Organisation des Nations Unies. Il serait tout à

fait approprié que le mur commémoratif qu'il est proposé d'ériger à la mémoire des Casques bleus tombés au service de la paix soit créé rapidement. L'Inde est disposée à contribuer, y compris financièrement, à cet objectif ».

L'édification du mur commémoratif à un endroit bien visible du Siège de l'ONU revêt par conséquent la plus haute importance pour nous tous. Le mur témoignera de l'importance que nous, les Nations Unies, attachons au maintien de la paix et à nos Casques bleus. Il sera une source de réconfort pour les proches des courageuses et courageux qui ont fait le sacrifice suprême, ainsi que pour leurs camarades et collègues en exercice. Il nous rappellera constamment non seulement les sacrifices consentis par celles et ceux qui sont tombés au service de la paix, mais aussi le coût de nos décisions.

Nous sommes conscients que le maintien de la paix est une entreprise commune, et que de nombreux États Membres voudront peut-être contribuer à l'effort global que constitue l'édification d'un mur commémoratif. Dans le même temps, cela ne doit être un fardeau pour personne. C'est pourquoi le projet de résolution A/77/L.75 dispose que le mur commémoratif doit être entièrement financé au moyen de contributions volontaires des États Membres intéressés. Le projet de résolution recommande également qu'une fois mis en place, le mur commémoratif se voie accorder le respect qui lui est dû en étant intégré aux manifestations en lien avec les opérations de maintien de la paix, en particulier aux cérémonies solennelles organisées à l'occasion de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies.

Nous sommes conscients que le projet de résolution ne représente que le début de cette entreprise. De nombreux défis nous attendent et de nombreuses décisions devront être prises pour veiller à ce que le mur soit digne de son caractère sacré et de sa finalité. Mais surtout, le projet de résolution nous a permis de nous unir dans cette entreprise. Nous sommes dès lors convaincus qu'ensemble, nous surmonterons tous les obstacles et édifierons le mur dans les trois prochaines années, ainsi que le prévoit le projet de résolution.

Pour terminer, l'Inde souhaite remercier tous les coauteurs du soutien qu'ils ont apporté au projet de résolution. Nous tenons à remercier tout particulièrement les

délégations du Bangladesh, du Cameroun, du Canada, de la Chine, du Danemark, de l'Égypte, des États-Unis, de la France, de l'Indonésie, de l'Irlande, de la Jordanie, du Maroc, du Népal, du Nigéria, du Pakistan, du Rwanda et de la Zambie de leurs efforts et de leur soutien, qui ont abouti au dépôt du projet de résolution. Nous sommes également très reconnaissants au Secrétariat pour l'aide constante qu'il nous a apportée dans toutes les questions techniques liées au dépôt du projet de texte.

On ne naît pas Casque bleu ; on le devient dans le creuset du sacrifice. L'engagement sans faille des soldats de la paix et leurs actes altruistes ouvrent la voie à un monde dans lequel la paix doit triompher des conflits. Nous apprécierions à présent vivement que soit adopté le projet de résolution intitulé « Mur commémoratif en l'honneur des Casques bleus des Nations Unies tombés au service de la paix ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.75.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.75, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Brunéi Darussalam, Congo, Sao Tomé-et-Principe. L'État de Palestine s'est également porté coauteur du projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.75, intitulé « Mur commémoratif en l'honneur des Casques bleus des Nations Unies tombés au service de la paix ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/77/L.75 ?

Le projet de résolution A/77/L.75 est adopté (résolution 77/297).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 48 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.